

**CONSEIL  
MUNICIPAL**

# ***PROCÈS VERBAL***

**de la séance du**

**VENDREDI 10 JUILLET 2020**

**à 18 H 30**

**à l'Espace Cours**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 10 Juillet 2020 à 18 H 30**  
**à l'Espace Cours**

**AFFICHAGE INTÉRIEUR**

**Séance ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick NARDIN, Maire, en présence des Conseillers Municipaux :**

Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, M. Mustafa OZCELIK, Mme Elisabeth LASSERONT, M. Dominique ANDRÈS, Mme Elisabeth DEL GÉNINI, M. Hervé POIRAT, Mme Marie-Christine SERIEYS, M. Alexandre REMY, Mme Caroline DRAPP, M. Nicolas BRAUN, Mme Lydie ADAM, M. Denis HARPIN, M. Jacques GRASSER, M. Michel HEINRICH, M. Jean-Jacques CROISILLE, Mme Martine FRANÇOIS, M. Philippe REMY, M. Pascal LIÉNARD, Mme Abiba CICOLELLA-FILALI, Mme Nathalie PARMENTIER, Mme Stéphanie MULLER, M. Antoine LABAT, Mme Vanessa GREWIS, Mme Nathalie MOUGEL, M. Adel BEN-OMRANE, M. Kévin GUELLAFF, Mme Amira HAMMAMI, M. Henri MENNECIER, Mme Patricia CHAMPAGNE, Mme Régine BÉGEL, M. Benoît JOURDAIN, M. Christophe PETIT, M. Stéphane GIURANNA, Mme Afafe RAFIKI, Mme Margot SMAÏNE, M. Fabrice PISIAS, Mme Anne-Sophie MANGIN.

**EXCUSÉS :**

Mme BEDON  
M. GIURANNA (sorti point 3/1 – retour point 4/1)

Pouvoir à Mme SERIEYS

**ABSENT : NÉANT**

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE :**

Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE  
M. Jacques GRASSER – M. Michel HEINRICH – Mme Margot SMAÏNE et  
Mme Anne-Sophie MANGIN, pour le vote des élections sénatoriales  
Mme Margot SMAÏNE et M. Kévin GUELLAFF, pour le vote des membres du Centre  
Communal d'Action Sociale

**Bon pour affichage      le 17 Juillet 2020**

**Le Maire,**  
  
**Patrick NARDIN**



*Rapport de M. NARDIN*

### **1.1 – Elections sénatoriales – Désignation des délégués du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et à bulletin secret, des délégués municipaux et des suppléants appelés à voter dans le cadre des élections sénatoriales qui se dérouleront le 27 septembre 2020.

*Rapports de M. NARDIN*

### **1.2 – Création et formation des Commissions municipales spécialisées**

Le Conseil Municipal a approuvé la création et la formation des commissions spécialisées suivantes :

1. Commission Cohésion Sociale et Solidarités
2. Commission Finances, Achats, Commande publique et Numérique
3. Commission Projets et Aménagements Urbains, Logement, VRD (*Voirie et Réseaux Divers*), Tranquillité publique
4. Commission Transition Ecologique et Développement Durable, Patrimoine Bâti et Energies
5. Commission Attractivité, Festivals et fêtes traditionnelles, Jumelages et Commerces
6. Commission Affaires scolaires, Jeunesse et Sports
7. Commission Ressources Humaines

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

#### **1.2.1 – Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès de la Commission spécialisée Cohésion Sociale et Solidarités :**

*Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE - Mme Abiba CICOLELLA-FILALI – M. Philippe REMY – Mme Martine FRANÇOIS – Mme Amira HAMMAMI – M. Jean-Jacques CROISILLE – M. Alexandre REMY – M. Henri MENNECIER – M. Christophe PETIT – Mme Anne-Sophie MANGIN.*

#### **1.2.2 – Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès de la Commission spécialisée Finances, Achats, Commande publique et Numérique :**

*M. Mustafa OZCELIK – Mme Nathalie PARMENTIER – M. Kévin GUELLAFF – Mme Lydie ADAM – Mme Elisabeth DEL GÉNINI – M. Denis HARPIN – M. Antoine LABAT – M. Henri MENNECIER – M. Benoît JOURDAIN – M. Fabrice PISIAS.*

#### **1.2.3 – Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès de la Commission spécialisée Projets et Aménagements Urbains, Logement, VRD, Tranquillité Publique :**

*Mme Elisabeth LASSERONT – Mme Amira HAMMAMI – M. Alexandre REMY – Mme Caroline DRAPP – M. Pascal LIÉNARD – M. Kévin GUELLAFF – M. Dominique ANDRÈS – Mme Afafe RAFIKI – Mme Patricia CHAMPAGNE – Mme Anne-Sophie MANGIN.*

**1.2.4 – Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès de la Commission spécialisée Transition écologique et Développement Durable, Patrimoine bâti et Energies :**

*M. Dominique ANDRÈS – M. Pascal LIÉNARD – M. Jean-Jacques CROISILLE – M. Nicolas BRAUN – M. Denis HARPIN – Mme Julie BEDON – Mme Vanessa GREWIS – Mme Régine BÉGEL – M. Benoît JOURDAIN – M. Fabrice PISIAS.*

**1.2.5 – Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès de la Commission spécialisée Attractivité, Festivals et Fêtes traditionnelles, Jumelages et Commerces :**

*Mme Elisabeth DEL GÉNINI – M. Antoine LABAT – M. Hervé POIRAT – Mme Marie-Christine SERIEYS – Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE – M. Jacques GRASSER – Mme Nathalie MOUGEL – Mme Margot SMAÏNE – M. Stéphane GIURANNA – M. Fabrice PISIAS.*

**1.2.6 – Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès de la Commission spécialisée Affaires scolaires, Jeunesse et Sports :**

*Mme Marie-Christine SERIEYS – Mme Nathalie MOUGEL – Mme Vanessa GREWIS – Mme Julie BEDON – Mme Stéphanie MULLER – M. Alexandre REMY – Mme Amira HAMMAMI – Mme Margot SMAÏNE – M. Christophe PETIT – Mme Anne-Sophie MANGIN.*

**1.2.7 – Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès de la Commission spécialisée Ressources Humaines :**

*Mme Elisabeth DEL GÉNINI – Mme Marie-Christine SERIEYS – M. Pascal LIÉNARD – M. Nicolas BRAUN – Mme Lydie ADAM – M. Adel BEN-OMRANE – M. Mustafa OZCELIK – Mme Patricia CHAMPAGNE – Mme Régine BÉGEL – M. Fabrice PISIAS.*

**1.3 – Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès de la Commission d'Appel d'Offres :**

*Membres titulaires :*

*Mme Lydie ADAM – M. Jacques GRASSER – Mme Carolinë DRAPP – M. Benoît JOURDAIN – M. Fabrice PISIAS.*

*Membres suppléants :*

*Mme Marie-Christine SERIEYS – M. Jean-Jacques CROISILLE – M. Pascal LIÉNARD – M. Stéphane GIURANNA – Mme Anne-Sophie MANGIN.*

**1.4 – Désignation des membres du Conseil Municipal auprès de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :**

*Membres titulaires :*

*M. Mustafa OZCELIK – Mme Lydie ADAM – Mme Caroline DRAPP – M. Christophe PETIT – Mme Anne-Sophie MANGIN.*

*Membres suppléants :*

*M. Adel BEN-OMRANE – M. Dominique ANDRÈS – M. Nicolas BRAUN – M. Benoît JOURDAIN – M. Fabrice PISIAS.*

## 1.5 – Désignation des représentants auprès des groupements de collectivités territoriales :

### 1.5.1 – Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire d'Épinal (SISSE) :

Mme Marie-Christine SERIEYS – Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE – Mme Vanessa GREWIS – Mme Stéphanie MULLER – Mme Julie BEDON – M. Christophe PETIT – M. Benoît JOURDAIN – Mme Anne-Sophie MANGIN.

### 1.5.2 – Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) :

#### Délégués titulaires :

M. Nicolas BRAUN – Mme Caroline DRAPP – M. Dominique ANDRÉS – Mme Elisabeth LASSERONT – M. Pascal LIÉNARD.

#### Délégués suppléants :

M. Jacques GRASSER – Mme Marie-Christine SERIEYS – M. Jean-Jacques CROISILLE – Mme Lydie ADAM – Mme Martine FRANÇOIS.

## 1.6 – Désignation des représentants auprès des organismes associatifs locaux :

### 1.6.1 – Association de gestion et d'animation du Centre Culturel d'Épinal :

Mme Elisabeth DEL GÉNINI – M. Antoine LABAT – Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE – M. Jacques GRASSER – M. Christophe PETIT.

### 1.6.2 – Maison des Jeunes et de la Culture d'Épinal :

Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE – Mme Martine FRANÇOIS – M. Kévin GUELLAFF.

### 1.6.3 – Association de Gestion des Centres Sociaux Spinaliens (AGC2S) :

Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE – Mme Abiba CIOLELLA-FILALI.

### 1.6.4 – Centre d'activités Léo Lagrange :

M. Kévin GUELLAFF – Mme Julie BEDON – Mme Vanessa GREWIS – Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE.

## 1.7.1 – Fixation et désignation des représentants du Conseil Municipal auprès du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Épinal :

Le Conseil Municipal a fixé à 6 le nombre de membres devant constituer le Conseil d'Administration du C.C.A.S.

### ADOPTÉ

avec 10 abstentions

Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN  
Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

### ADOPTÉ

avec 10 abstentions

Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN  
Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

### ADOPTÉ

avec 10 abstentions

Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN  
Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

### ADOPTÉ

avec 10 abstentions

Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN  
Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

### ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**1.7.2 – Désignation des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :**

Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE –  
Mme Abiba CIOLELLA-FILALI – M. Philippe REMY –  
Mme Martine FRANÇOIS – Mme Lydie ADAM –  
M. Christophe PETIT.

**1.8 – Désignation des représentants auprès des établissements ou organismes publics :**

**1.8.1 – Lycée Claude Gellée :**

Représentant titulaire :  
Mme Marie-Christine SERIEYS

Représentant suppléant :  
Mme Nathalie MOUGEL

**1.8.2 – Lycée Louis Lapicque :**

Représentant titulaire :  
Mme Marie-Christine SERIEYS

Représentant suppléant :  
M. Antoine LABAT

**1.8.3 – Lycée Pierre-Mendès France :**

Représentant titulaire :  
M. Jean-Jacques CROISILLE

Représentant suppléant :  
Mme Nathalie PARMENTIER

**1.8.4 – Lycée Isabelle Viviani :**

Représentant titulaire :  
Mme Amira HAMMAMI

Représentant suppléant :  
M. Alexandre REMY

**1.8.5 – Collège Georges Clemenceau :**

Représentant titulaire :  
M. Jacques GRASSER

Représentant suppléant :  
M. Nicolas BRAUN

**1.8.6 – Collège Jules Ferry :**

Représentant titulaire :  
Mme Amira HAMMAMI

Représentant suppléant :  
Mme Julie BEDON

ADOPTÉ

avec 10 abstentions  
Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL –  
RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN  
Messieurs MENNECIER – JOURDAIN –  
PETIT – GIURANNA – PISIAS

ADOPTÉ

avec 10 abstentions  
Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL –  
RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN  
Messieurs MENNECIER – JOURDAIN –  
PETIT – GIURANNA – PISIAS

ADOPTÉ

avec 10 abstentions  
Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL –  
RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN  
Messieurs MENNECIER – JOURDAIN –  
PETIT – GIURANNA – PISIAS

ADOPTÉ

avec 10 abstentions  
Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL –  
RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN  
Messieurs MENNECIER – JOURDAIN –  
PETIT – GIURANNA – PISIAS

ADOPTÉ

avec 10 abstentions  
Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL –  
RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN  
Messieurs MENNECIER – JOURDAIN –  
PETIT – GIURANNA – PISIAS

ADOPTÉ

avec 10 abstentions  
Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL –  
RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN  
Messieurs MENNECIER – JOURDAIN –  
PETIT – GIURANNA – PISIAS

### **1.8.7 – Collège Saint-Exupéry :**

*Représentant titulaire :*  
*Mme Abiba CICOLELLA-FILALI*

*Représentant suppléant :*  
*M. Alexandre REMY*

### **1.8.8 – Etablissement Régional d'Enseignement Adapté :**

*Représentant titulaire :*  
*M. Denis HARPIN*

*Représentant suppléant :*  
*Mme Martine FRANÇOIS*

### **1.9 – Désignation des représentants du Conseil Municipal auprès de la Société d'Economie Mixte de Développement Economique et d'Aménagement d'Épinal-Golbey et de sa Région :**

*M. Patrick NARDIN – M. Mustafa OZCELIK.*

### **1.10 – Désignation des représentants du Conseil Municipal auprès de la Société d'Economie Mixte Palace Épinal :**

*M. Patrick NARDIN – Mme Elisabeth DEL GÉNINI –  
Mme Elisabeth LASSERONT – M. Hervé POIRAT –  
M. Kévin GUELLAFF – M. Jacques GRASSER –  
Mme Margot SMAÏNE.*

### **1.11 – Désignation des représentants du Conseil Municipal auprès des Comités d'éthique :**

#### **1.11.1 – Désignation des représentants du Conseil Municipal auprès du Comité d'éthique du Crématorium d'Épinal :**

*Mme Lydie ADAM – M. Jean-Jacques CROISILLE –  
M. Adel BEN-OMRANE.*

#### **1.11.2 – Désignation des représentants du Conseil Municipal auprès du Comité d'éthique pour la vidéoprotection :**

*M. Alexandre REMY – Mme Nathalie PARMENTIER –  
Mme Caroline DRAPP – M. Adel BEN-OMRANE –  
Mme Afafe RAFIKI – M. Stéphane GIURANNA –  
Mme Anne-Sophie MANGIN.*

### ADOPTÉ

avec 10 abstentions  
Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL –  
RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN  
Messieurs MENNECIER – JOURDAIN –  
PETIT – GIURANNA – PISIAS

### ADOPTÉ

avec 10 abstentions  
Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL –  
RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN  
Messieurs MENNECIER – JOURDAIN –  
PETIT – GIURANNA – PISIAS

### ADOPTÉ

avec 10 abstentions  
Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL –  
RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN  
Messieurs MENNECIER – JOURDAIN –  
PETIT – GIURANNA – PISIAS

### ADOPTÉ

avec 10 abstentions  
Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL –  
RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN  
Messieurs MENNECIER – JOURDAIN –  
PETIT – GIURANNA – PISIAS

**1.12 – Désignation des représentants du Conseil Municipal auprès des Conseils d'écoles maternelles et élémentaires :**

- École maternelle Ambrail :  
**Mme Marie-Christine SERIEYS**
- École élémentaire Ambrail :  
**Mme Marie-Christine SERIEYS**
- École maternelle du Champbeauvert :  
**Mme Amira HAMMAMI**
- École élémentaire du Champbeauvert :  
**Mme Amira HAMMAMI**
- École maternelle Louis Pergaud :  
**M. Jacques GRASSER**
- École élémentaire Louis Pergaud :  
**M. Jacques GRASSER**
- École maternelle de la Loge Blanche :  
**Mme Julie BEDON**
- École élémentaire de la Loge Blanche :  
**Mme Caroline DRAPP**
- École maternelle Luc Escande :  
**Mme Nathalie MOUGEL**
- École maternelle Les Epinettes/Jean Macé :  
**Mme Vanessa GREWIS**
- École maternelle Eugène Rossignol :  
**Mme Martine FRANÇOIS**
- École maternelle Guilgot :  
**M. Kévin GUELLAFF**
- École élémentaire du Saut-le-Cerf :  
**M. Pascal LIÉNARD**
- École élémentaire Jean Macé :  
**Mme Vanessa GREWIS**
- École élémentaire Maurice Ravel :  
**Mme Caroline DRAPP**
- École élémentaire du Centre :  
**M. Kévin GUELLAFF**
- École élémentaire Gaston Rimey :  
**Mme Abiba CICOLELLA-FILALI**
- Groupe scolaire du 149<sup>ème</sup> R.I. :  
**Mme Stéphanie MULLER**
- Groupe scolaire Emile Durkheim :  
**Mme Vanessa GREWIS**
- Groupe scolaire Victor Hugo :  
**Mme Stéphanie MULLER**
- Groupe scolaire Paul-Émile Victor :  
**Mme Abiba CICOLELLA-FILALI**
- Groupe scolaire de Saint-Laurent :  
**M. Denis HARPIN**

**1.13 – Désignation par le Conseil Municipal des membres de la Commission Communale des Impôts Directs :**

Le Conseil Municipal a approuvé la liste des candidats appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

**1.14 – Désignation d'un représentant du Conseil Municipal chargé des questions de défense :**

*M. Jacques GRASSER.*

ADOPTÉ

avec 10 abstentions  
Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL –  
RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN  
Messieurs MENNECIER – JOURDAIN –  
PETIT – GIURANNA – PISIAS

ADOPTÉ

avec 10 abstentions  
Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL –  
RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN  
Messieurs MENNECIER – JOURDAIN –  
PETIT – GIURANNA – PISIAS

ADOPTÉ

avec 10 abstentions  
Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL –  
RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN  
Messieurs MENNECIER – JOURDAIN –  
PETIT – GIURANNA – PISIAS

**2 - COMMUNICATION DE DÉCISIONS**

**En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 29 mars 2014, complétée par la délibération du 15 décembre 2016, et du 4 juillet 2020, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :**

**⇒ A l'Établissement de tarifs (alinéa 2°) :**

- Fixant le tarif pour la location de voiturettes du golf municipal pour les Personnes à Mobilité Réduite.
- Fixant les tarifs d'accès au golf municipal pour les personnes titulaires de la carte « Golf Club ».
- Fixant la suspension du droit d'occupation du domaine public pour les cafetiers et restaurants spinaliens dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19, jusqu'à la réouverture des établissements.
- Fixant le tarif du mètre linéaire pour la perception des droits de place sur les marchés.

**⇒ A l'Établissement d'un contrat de prêt (alinéa 3°) :**

- Avec la Banque Postale, pour un emprunt destiné à financer les différents investissements 2020.

**⇒ A l'Établissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4) :**

- Avec le Bureau d'études DIMOE, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration des murs de soutènement situés entre le parking de l'Église Notre-Dame et la Rue François de Neufchâteau.
- Avec la Société OGIMAT, pour la fourniture d'un porteur équipé d'une nacelle.
- Avec la Société AB SECURITÉ pour la fourniture et la pose d'un système de détection incendie pour la Basilique Saint-Maurice.
- Avec la Société RICOH, pour la maintenance de deux copieurs couleur.

- Avec la Direction Départementale des Territoires, pour la réalisation de travaux de boisement, reboisement ou d'amélioration sylvicole compensateurs au défrichement de parcelles communales dans le cadre de la construction de l'Hôtel de l'Innovation pour le Bois.
- Avec Vosges Info, pour la promotion des différents événements organisés par la Ville d'Épinal pour 2020.
- Avec la Société B GREEN, pour le recyclage de balles de golf.
- Avec la Société PELTIER Bois, pour les travaux de remplacement du platelage des ruines du Chapitre.
- Avec l'ASBL Luxembourg City Film Festival, dans le cadre du speed dating auteurs/producteurs dans le cadre du Festival des Imaginales du 6 au 8 mars 2020.
- Avec la Société SYNERGIE MAINTENANCE, pour la fourniture de meubles pour l'aménagement de la cuisine du Centre Social du Plateau de la Justice.
- Avec Madame Marie-Jeanne GAUTHÉ, pour une prestation de service pour l'accompagnement de jeunes professionnels dans le cadre du workshop qui sera organisé dans le cadre de la Fête des Images du 17 au 19 septembre 2020.
- Avec la Société Les Constructeurs Vosgiens, pour les travaux de réhabilitation de l'ouvrage Rue de la Quarante Semaine.
- Avec la Société XYLOLAB, pour un avenant à la mission de co-construction d'un espace public dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine du quartier de Bitola/Champbeauvert.
- Avec la Société DEMANDRE Frères, pour des travaux pour l'étanchéité de la toiture du gymnase des Provinces.
- Avec la Société Aurélie HUSSON Architecte, pour un avenant à la mission d'étude pour la création d'un Site Patrimonial Remarquable.
- Avec la Société CPROJECT, pour les travaux de réfection du plafond du local situé 15, Rue du Maréchal Lyautey.
- Avec la Société JACQUEL et CHATILLON, pour une mission d'étude faune-flore dans le cadre du NPRU Bitola/Champbeauvert.

- Avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal, au titre de sa compétence centrale d'achat, dans le cadre des marchés formalisés suivants :
  - o Avec la Société ENERJIS, pour une mission de contrôle annuel des aires de jeux.
  - o Avec la Société EXIM-SARL CUNY EXPERTISES, pour des prestations de diagnostic amiante sur voirie.
  - o Avec la Société EUROVIA, pour des travaux de voirie sur la commune.
- Avec la Société SIGMA, pour un avenant au marché pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'ouvrages d'art (passerelle des Grands Sables).
- Avec le Cabinet d'architectes Jean-Luc GÉRARD, pour un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la billetterie du Musée de l'Image.
- Avec la Société CRYALIS, pour la fourniture, prestations d'installation et maintenance d'un réseau WIFI.
- Avec la Société ZOZIK, pour la réalisation d'une dalle en béton au hangar Haouïfosse.
- Avec la Société TRAPDID-BIGONI, pour les travaux de sécurisation aux abords des écoles Rue Charles Perrault et Rue du Haut des Etages.
- Avec la Société CEGID, pour la maintenance du logiciel "Optitaxes" pour la gestion de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.
- Avec les Sociétés ARREBAN et ART-DAN, pour les travaux de remplacement du revêtement de sol du gymnase Claude Gellée.
- Avec la Société EUROPODIUM, pour l'acquisition d'une scène mobile.
- Avec le Garage OLIVIER, pour la fourniture d'un véhicule benne de marque Citroën.
- Avec la Société Miroiterie MIRVOS, pour la fourniture et la pose de plexiglass dans les bureaux de vote.

**⇒ A l'Établissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux (alinéa 5) :**

- Pour la prolongation de la convention d'occupation du domaine public du Port de plaisance avec "La Capitainerie".
- Avec la Société SNC des Corvées, pour un bail précaire pour la location d'un local sis 40, Rue Léopold Bourg (Galerie Saint-Nicolas) destinés à Ma P'tite Garderie de centre-ville.
- Au profit de Monsieur Loïc GUILLAUME, pour la mise à disposition d'un appartement de type F1 sis 16, Rue des Minimes.
- Au profit de Madame Stéphanie PESIN, pour la mise à disposition d'un appartement de type F3 sis 3, Rue Abbé Claude.
- Au profit de Monsieur Jean-Jacques VENTE, pour la mise à disposition d'un appartement de type F4 sis 6, Avenue Victor Hugo.
- Au profit de Madame Julie HARRBURGER, pour la mise à disposition d'un appartement de type F4 sis 3, Place du Souvenir.

OBSERVATION DE M. JOURDAIN

**⇒ À la création, modification ou suppression de régies comptables (alinéa 7°) :**

- Pour un avenant à l'acte de création de la régie de recettes du Musée de l'Image pour l'encaissement des entrées en chèques-vacances.

**⇒ A l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € (alinéa 10°) :**

- Au profit de Monsieur Antoine BORDIGONI, pour la vente d'un véhicule de type Quad Kubota.
- Au profit de la Société CLEMENTZ-DUCHÊNE Motoculture, pour la vente d'un micro-tracteur de type Massey.

**⇒ Au règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (alinéa 11°) :**

- Avec la Société ALLEX, pour le règlement d'honoraires d'expertise dans le cadre de mises en fourrière de véhicules en stationnement gênant ou abusif.
- Avec la Société Alain PARMENTIER, pour le règlement d'honoraires d'expertise dans le cadre de mises en fourrière de véhicules en stationnement gênant ou abusif.

⇒ **À l'exercice du droit de préemption (alinéa 15°) :**

- Pour l'acquisition d'un local commercial situé au sein d'une copropriété parcelle cadastrée AB 1079 sise au 40, Rue Léopold Bourg, dans la galerie Saint-Nicolas.

⇒ **Au renouvellement de ligne de trésorerie (alinéa 20°) :**

- Avec ARKEA Banque Entreprises et institutionnels et La Banque Postale, pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie.

⇒ **À la demande d'attribution de subventions par tout organisme financeur (alinéa 26°) :**

- Apprès de la Région Grand Est, au titre de « Climaxion » pour l'installation de chaudières à pellets sur différents sites (Ardoise Verte, Pavillon du Château et Restaurant du Cœur).
- Apprès du Conseil Départemental des Vosges :
  - o pour la réalisation de travaux dans les écoles
  - o des aménagements de voirie Rue des Soupirs et Rue André Viviani
  - o mise en accessibilité des bâtiments communaux

⇒ **En vertu de l'état d'urgence sanitaire :**

- Création de tarifs exceptionnels pour les abonnements annuels au golf municipal pour l'année 2020.
- Versement d'une subvention au profit de l'Association Vosges Sainte-Fleur.
- Garantie d'emprunt au profit de l'Association Activités Multiples d'Insertion.

OBSERVATION DE M. JOURDAIN

**3 – DIRECTION GÉNÉRALE**

*Rapport de M. OZCELIK*

**3/1 – Délégation de service public du Crématorium**

Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 7 au contrat de délégation de service public du Crématorium avec la Société O.G.F., relatif à l'extension des horaires d'ouverture, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ

avec 2 voix contre  
M. Fabrice PISIAS – Mme Anne-  
Sophie MANGIN

#### **4 – AFFAIRES GÉNÉRALES**

*Rapport de Mme DRAPP*

##### **4/1 – Amodiation d’emplacements de stationnement**

Le Conseil Municipal a approuvé le tarif fixé pour quinze années dans le cadre des amodiations à venir pour des emplacements de stationnement au Parking Saint-Nicolas, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

*Rapports de M. BRAUN*

##### **4/2 – Acquisition d’une emprise**

Le Conseil Municipal s’est prononcé favorablement quant à l’acquisition et l’incorporation au domaine public communal d’une parcelle cadastrée AL 16 appartenant à la copropriété de l’immeuble sis 2 Bis, Rue Ponscarne, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

##### **4/3 – Protocole transactionnel**

Le Conseil Municipal a approuvé le protocole transactionnel avec Madame Virginie FAYS, relatif à la dégradation de la copropriété du bâtiment sis 26, Rue Jules Méline, d’un montant de 15.500 €, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

*Rapport de M. HARPIN*

##### **4/4 – Acquisition d’une parcelle forestière**

Le Conseil Municipal s’est prononcé favorablement quant à l’acquisition d’une parcelle forestière cadastrée C 266 sise lieu-dit « La Grande Neuve » à la Tranchée de Docelles appartenant aux Consorts HATON, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

#### **5 – FESTIVALS**

*Rapports de Mme DEL GÉNINI*

##### **5/1 – Fête des Images**

Le Conseil Municipal a approuvé l’organisation de la « Fête des Images » qui se déroulera du 17 au 19 septembre 2020, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention pour cette opération, et à signer tout acte afférent à cette manifestation.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

##### **5/2 – Convention avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe pour l'organisation du festival "Rues et Cies"**

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Caisse d'Epargne et de prévoyance de Lorraine Champagne Ardenne une convention de soutien, en raison de la COVID-19, dans le cadre du festival de spectacles de rue « Rues et Cies » qui aurait dû se dérouler du 12 au 14 juin 2020.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## **6 – AFFAIRES SOCIALES**

*Rapport de Mme JEANDEL-JEANPIERRE*

### **6/1 – Convention de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique avec E.D.F.**

Le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat avec Electricité de France concernant la lutte contre la précarité énergétique, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## **7 – PERSONNEL**

*Rapports de Mme DEL GÉNINI*

### **7/1 – Indemnités des élus**

#### **7/1.1 – Indemnités de base de fonction des Adjointes et des Conseillers délégués**

Le Conseil Municipal a approuvé le montant des indemnités allouées aux Adjointes et aux Conseillers municipaux délégués pour l'exercice de leurs fonctions, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ

avec 10 abstentions  
Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL –  
RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN  
Messieurs MENNECIER – JOURDAIN –  
PETIT – GIURANNA – PISIAS

#### **7/1.2 – Majoration des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués**

Le Conseil Municipal a approuvé le montant de la majoration des indemnités allouées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers municipaux délégués pour l'exercice de leurs fonctions, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ

avec 10 abstentions  
Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL –  
RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN  
Messieurs MENNECIER – JOURDAIN –  
PETIT – GIURANNA – PISIAS

### **7/2 – Frais de déplacement des élus**

Le Conseil Municipal a approuvé la liste des élus bénéficiant d'un remboursement au titre de leurs déplacements spéciaux, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **7/3 – Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de titres restaurant**

Le Conseil Municipal a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal, le Centre Communal d'Action Sociale d'Épinal et La Souris Verte, dans le cadre de la fourniture de titres restaurant pour les agents, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

VILLE



D'ÉPINAL

---

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté :

---

**Séance du 10 JUILLET 2020**

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,  
Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

**ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX  
EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES****Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les dispositions du Code électoral, et notamment ses articles L. 283, L. 289, R. 131, R. 133, R. 148,

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-630 du 30 juin 2020 fixant pour chaque commune des Vosges le nombre de délégués et le nombre de suppléants à élire le vendredi 10 juillet 2020 devant constituer le collège électoral chargé de procéder à l'élection de deux sénateurs,

Considérant que 4 conseillers municipaux sont électeurs de droit dans un autre collège, et sont remplacés par les électeurs désignés par le Maire sur leur présentation,

Considérant que les élus du Conseil Municipal sont électeurs de droit aux élections sénatoriales,

Considérant que la Ville d'Épinal doit élire deux délégués supplémentaires en sus des 39 conseillers municipaux, et onze délégués suppléants,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE PROCÉDER à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et à bulletin secret, des délégués municipaux et des suppléants appelés à voter dans le cadre des élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

*Attendu que chaque groupe est invité au moyen du tableau joint dans les documents préparatoires du conseil municipal à présenter sa liste de candidats.*

Sont candidats après appel à candidature :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- M. Thibaut SANNIER
- Mme Sonia CORVINO
- M. André-Pierre KAUFFMANN
- Mme Catherine GENTY
- M. Marcel BERNE
- Mme Joëlle MERGER
- M. Daniel VALENTIN
- Mme Pascale DEAU
- M. Jean-Claude MORETTON
- Mme Patricia NOËL
- M. Jean-Claude CRAVOISY
- Mme Andrée PELLERIN
- M. Jean-Louis SIDEL

- Pour le groupe « *Épinal 2020* » :

- Mme Fatima BOUAQLIN BERGHIOUA
- M. Yves LALLEMAND
- Mme Nathalie HERBST
- M. Nicolas ROUMIEU
- Mme Frédérique WEIS CHAROUSSET
- M. Guy EYMANN
- Mme Adda FILALI
- M. Michel TIBERI
- Mme Margaux LANGUILLE
- M. Philippe DEMANGE
- Mme Elodie COURTOIS
- M. Romain DUPUIS
- Mme Nadia MOUSSAOUI

- Pour le groupe « *Épinal ouverte sur l'avenir* » :

- M. Eric BALAUD
- Mme Dominique D'HABIT-PERRIN
- M. Jean-Claude LACOUR
- Mme Valérie-Anne LE GALL
- M. Antoine CIOLELLA
- Mme Odile DEMEURIE
- M. Richard RING
- Mme Isabelle LAMARTINE
- M. Julien MANGEONJEAN
- Mme Fanny Laurent
- M. Jules FETET

Il est ensuite procédé au déroulement du vote ainsi qu'au dépouillement.

## Résultat du vote :

- Nombre de votants : 39
- Nombre de bulletins dans l'urne : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 39

## A obtenu :

Le groupe « <i>Épinal à votre image</i> » :	<b>28 voix</b>
Le groupe « <i>Épinal 2020</i> » :	<b>9 voix</b>
Le groupe « <i>Épinal ouverte sur l'avenir</i> » :	<b>2 voix</b>

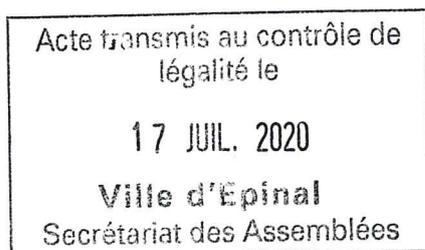
## Sont déclarés élus :

Au titre des délégués municipaux supplémentaires :

- **M. Thibaut SANNIER**
- **Mme Sonia CORVINO**

Au titre des délégués municipaux suppléants :

- **M. André-Pierre KAUFFMANN**
- **Mme Catherine GENTY**
- **M. Marcel BERNE**
- **Mme Joëlle MERGER**
- **M. Daniel VALENTIN**
- **Mme Pascale DEAU**
- **M. Jean-Claude MORETTON**
- **Mme Patricia NOËL**
- **M. Jean-Claude CRAVOISY**
- **Mme Fatima BOUAQLIN BERGHIOUA**
- **M. Yves LALLEMAND**



Pour extrait conforme,  
Le Maire

# VILLE D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### CRÉATION ET FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES SPÉCIALISÉES

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les dispositions prévues à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DECIDE :**

D'APPROUVER la création des commissions spécialisées permanentes ci-après :

**1. Commission Cohésion Sociale et Solidarités**

*composée de 10 membres*

**2. Commission Finances, Achats, Commande Publique et Numérique**

*composée de 10 membres*

**3. Commission Projets et Aménagements Urbains, Logement, VRD, Tranquillité Publique**

*composée de 10 membres*

**4. Commission Transition Ecologique et Développement Durable, Patrimoine Bâti et Energies**

*composée de 10 membres*

**5. Commission Attractivité, Festivals et fêtes traditionnelles, jumelages et Commerces**

*composée de 10 membres*

**6. Commission Affaires Scolaires, Jeunesse et Sports**  
*composée de 10 membres*

**7. Commission Ressources Humaines**  
*composée de 10 membres*

Acte transmis au contrôle de  
légalité le  
**17 JUIL. 2020**  
**Ville d'Epinal**  
Secrétariat des Assemblées



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

## DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉS

### Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour par laquelle l'assemblée a créé les commissions municipales spécialisées,

Considérant que dans un souci de pluralisme, il est proposé que la commission comporte dix sièges, et que la répartition s'effectuera à la proportionnelle,

Considérant que la répartition proportionnelle conduit à attribuer sept sièges au groupe « Épinal à votre image », deux sièges pour le groupe « Épinal 2020 » et un pour le groupe « Épinal ouverte sur l'avenir ».

Attendu qu'il convient d'en désigner les membres,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE :

DE PROCÉDER, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à la désignation de ses délégués à la COMMISSION COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉS :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- *Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*
- *Madame Abiba CIOLELLA-FILALI*
- *Monsieur Philippe REMY*
- *Madame Martine FRANÇOIS*
- *Madame Amira HAMMAMI*
- *Monsieur Jean-Jacques CROISILLE*
- *Monsieur Alexandre REMY*

- Pour le groupe « *Épinal 2020* » :

- *Monsieur Henri MENNECIER*
- *Monsieur Christophe PETIT*

- Pour le groupe « *Épinal ouverte sur l'avenir* » :

- *Madame Anne-Sophie MANGIN*

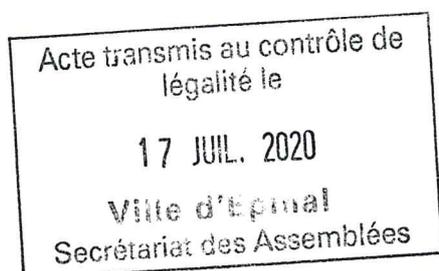
Le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Le groupe « *Épinal 2020* » a obtenu : **8 voix**

Le groupe « *Épinal ouverte sur l'avenir* » a obtenu : **2 voix**

Sont désignés membres de la COMMISSION COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉS :

- *Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*
- *Madame Abiba CICOLELLA-FILALI*
- *Monsieur Philippe REMY*
- *Madame Martine FRANÇOIS*
- *Madame Amira HAMMAMI*
- *Monsieur Jean-Jacques CROISILLE*
- *Monsieur Alexandre REMY*
- *Monsieur Henri MENNECIER*
- *Monsieur Christophe PETIT*
- *Madame Anne-Sophie MANGIN*



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE FINANCES, ACHATS, COMMANDE PUBLIQUE ET NUMÉRIQUE

#### **Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour par laquelle l'assemblée a créé les commissions municipales spécialisées,

Considérant que dans un souci de pluralisme, il est proposé que la commission comporte dix sièges, et que la répartition s'effectuera à la proportionnelle,

Considérant que la répartition proportionnelle conduit à attribuer sept sièges au groupe « Épinal à votre image », deux sièges pour le groupe « Épinal 2020 » et un pour le groupe « Épinal ouverte sur l'avenir ».

Attendu qu'il convient d'en désigner les membres,

Après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE :**

DE PROCÉDER, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à la désignation de ses délégués à la COMMISSION FINANCES, ACHATS, COMMANDE PUBLIQUE ET NUMÉRIQUE :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- ***Monsieur Mustafa OZCELIK***
- ***Madame Nathalie PARMENTIER***
- ***Monsieur Kévin GUELLAFF***
- ***Madame Lydie ADAM***
- ***Madame Elisabeth DEL GÉNINI***
- ***Monsieur Denis HARPIN***
- ***Monsieur Antoine LABAT***

- Pour le groupe « *Épinal 2020* » :

- *Monsieur Henri MENNECIER*
- *Monsieur Benoît JOURDAIN*

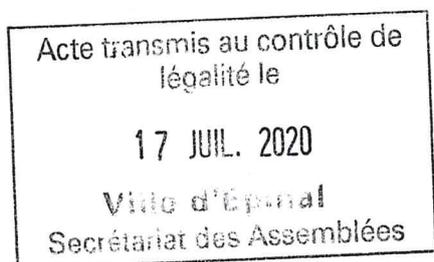
- Pour le groupe « *Épinal ouverte sur l'avenir* » :

- *Monsieur Fabrice PISIAS*

Le groupe « <i>Épinal à votre image</i> » a obtenu :	<b>29 voix</b>
Le groupe « <i>Épinal 2020</i> » a obtenu :	<b>8 voix</b>
Le groupe « <i>Épinal ouverte sur l'avenir</i> » a obtenu :	<b>2 voix</b>

Sont désignés membres de la COMMISSION FINANCES, ACHATS, COMMANDE PUBLIQUE ET NUMÉRIQUE :

- *Monsieur Mustafa OZCELIK*
- *Madame Nathalie PARMENTIER*
- *Monsieur Kévin GUELLAFF*
- *Madame Lydie ADAM*
- *Madame Elisabeth DEL GÉNINI*
- *Monsieur Denis HARPIN*
- *Monsieur Antoine LABAT*
- *Monsieur Henri MENNECIER*
- *Monsieur Benoît JOURDAIN*
- *Monsieur Fabrice PISIAS*



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE PROJETS ET AMÉNAGEMENTS URBAINS, LOGEMENT, VRD, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour par laquelle l'assemblée a créé les commissions municipales spécialisées,

Considérant que dans un souci de pluralisme, il est proposé que la commission comporte dix sièges, et que la répartition s'effectuera à la proportionnelle,

Considérant que la répartition proportionnelle conduit à attribuer sept sièges au groupe « Épinal à votre image », deux sièges pour le groupe « Épinal 2020 » et un pour le groupe « Épinal ouverte sur l'avenir ».

Attendu qu'il convient d'en désigner les membres,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE PROCÉDER, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à la désignation de ses délégués à la COMMISSION PROJETS ET AMÉNAGEMENTS URBAINS, LOGEMENT, VRD, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Elisabeth LASSERONT**
- **Madame Amira HAMMAMI**
- **Monsieur Alexandre REMY**
- **Madame Caroline DRAPP**
- **Monsieur Pascal LIÉNARD**
- **Monsieur Kévin GUELLAFF**
- **Monsieur Dominique ANDRÈS**

- Pour le groupe « *Épinal 2020* » :

- *Madame Afafe RAFIKI*
- *Madame Patricia CHAMPAGNE*

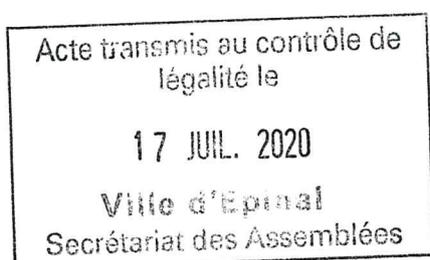
- Pour le groupe « *Épinal ouverte sur l'avenir* » :

- *Madame Anne-Sophie MANGIN*

Le groupe « <i>Épinal à votre image</i> » a obtenu :	<b>29 voix</b>
Le groupe « <i>Épinal 2020</i> » a obtenu :	<b>8 voix</b>
Le groupe « <i>Épinal ouverte sur l'avenir</i> » a obtenu :	<b>2 voix</b>

Sont désignés membres de la COMMISSION PROJETS ET AMÉNAGEMENTS URBAINS, LOGEMENT, VRD, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE :

- *Madame Elisabeth LASSERONT*
- *Madame Amira HAMMAMI*
- *Monsieur Alexandre REMY*
- *Madame Caroline DRAPP*
- *Monsieur Pascal LIÉNARD*
- *Monsieur Kévin GUELLAFF*
- *Monsieur Dominique ANDRÈS*
- *Madame Afafe RAFIKI*
- *Madame Patricia CHAMPAGNE*
- *Madame Anne-Sophie MANGIN*



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, PATRIMOINE BÂTI ET ÉNERGIES

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour par laquelle l'assemblée a créé les commissions municipales spécialisées,

Considérant que dans un souci de pluralisme, il est proposé que la commission comporte dix sièges, et que la répartition s'effectuera à la proportionnelle,

Considérant que la répartition proportionnelle conduit à attribuer sept sièges au groupe « Épinal à votre image », deux sièges pour le groupe « Épinal 2020 » et un pour le groupe « Épinal ouverte sur l'avenir ».

Attendu qu'il convient d'en désigner les membres,

Après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE :**

DE PROCÉDER, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à la désignation de ses délégués à la COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, PATRIMOINE BÂTI ET ÉNERGIES

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Monsieur Dominique ANDRÈS**
- **Monsieur Pascal LIÉNARD**
- **Monsieur Jean-Jacques CROISILLE**
- **Monsieur Nicolas BRAUN**
- **Monsieur Denis HARPIN**
- **Madame Julie BEDON**
- **Madame Vanessa GREWIS**

- Pour le groupe « *Épinal 2020* » :

- *Madame Régine BÉGEL*
- *Monsieur Benoît JOURDAIN*

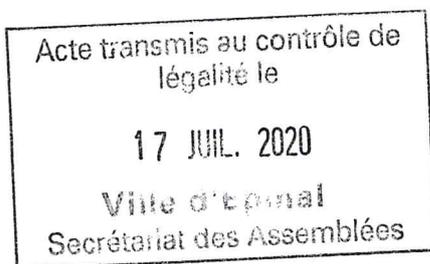
- Pour le groupe « *Épinal ouverte sur l'avenir* » :

- *Monsieur Fabrice PISIAS*

Le groupe « <i>Épinal à votre image</i> » a obtenu :	<b>29 voix</b>
Le groupe « <i>Épinal 2020</i> » a obtenu :	<b>8 voix</b>
Le groupe « <i>Épinal ouverte sur l'avenir</i> » a obtenu :	<b>2 voix</b>

Sont désignés membres de la COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, PATRIMOINE BÂTI ET ÉNERGIES :

- *Monsieur Dominique ANDRÈS*
- *Monsieur Pascal LIÉNARD*
- *Monsieur Jean-Jacques CROISILLE*
- *Monsieur Nicolas BRAUN*
- *Monsieur Denis HARPIN*
- *Madame Julie BEDON*
- *Madame Vanessa GREWIS*
- *Madame Régine BÉGEL*
- *Monsieur Benoît JOURDAIN*
- *Monsieur Fabrice PISIAS*



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE ATTRACTIVITÉ, FESTIVALS ET FÊTES TRADITIONNELLES, JUMELAGES ET COMMERCES

#### **Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour par laquelle l'assemblée a créé les commissions municipales spécialisées,

Considérant que dans un souci de pluralisme, il est proposé que la commission comporte dix sièges, et que la répartition s'effectuera à la proportionnelle,

Considérant que la répartition proportionnelle conduit à attribuer sept sièges au groupe « Épinal à votre image », deux sièges pour le groupe « Épinal 2020 » et un pour le groupe « Épinal ouverte sur l'avenir ».

Attendu qu'il convient d'en désigner les membres,

Après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE :**

DE PROCÉDER, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à la désignation de ses délégués à la COMMISSION ATTRACTIVITÉ, FESTIVALS ET FÊTES TRADITIONNELLES, JUMELAGES ET COMMERCES

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Elisabeth DEL GÉNINI**
- **Monsieur Antoine LABAT**
- **Monsieur Hervé POIRAT**
- **Madame Marie-Christine SERIEYS**
- **Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE**
- **Monsieur Jacques GRASSER**
- **Madame Nathalie MOUGEL**

- Pour le groupe « *Épinal 2020* » :

- *Madame Margot SMAÏNE*
- *Monsieur Stéphane GIURANNA*

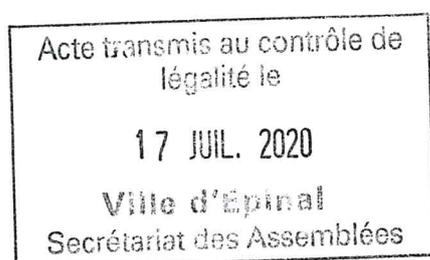
- Pour le groupe « *Épinal ouverte sur l'avenir* » :

- *Monsieur Fabrice PISIAS*

Le groupe « <i>Épinal à votre image</i> » a obtenu :	<b>29 voix</b>
Le groupe « <i>Épinal 2020</i> » a obtenu :	<b>8 voix</b>
Le groupe « <i>Épinal ouverte sur l'avenir</i> » a obtenu :	<b>2 voix</b>

Sont désignés membres de la COMMISSION ATTRACTIVITÉ, FESTIVALS ET FÊTES TRADITIONNELLES, JUMELAGES ET COMMERCES :

- *Madame Elisabeth DEL GÉNINI*
- *Monsieur Antoine LABAT*
- *Monsieur Hervé POIRAT*
- *Madame Marie-Christine SERIEYS*
- *Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*
- *Monsieur Jacques GRASSER*
- *Madame Nathalie MOUGEL*
- *Madame Margot SMAÏNE*
- *Monsieur Stéphane GIURANNA*
- *Monsieur Fabrice PISIAS*



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE ET SPORTS

#### **Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour par laquelle l'assemblée a créé les commissions municipales spécialisées,

Considérant que dans un souci de pluralisme, il est proposé que la commission comporte dix sièges, et que la répartition s'effectuera à la proportionnelle,

Considérant que la répartition proportionnelle conduit à attribuer sept sièges au groupe « Épinal à votre image », deux sièges pour le groupe « Épinal 2020 » et un pour le groupe « Épinal ouverte sur l'avenir ».

Attendu qu'il convient d'en désigner les membres,

Après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE :**

DE PROCÉDER, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à la désignation de ses délégués à la COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE ET SPORTS

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Marie-Christine SERIEYS**
- **Madame Nathalie MOUGEL**
- **Madame Vanessa GREWIS**
- **Madame Julie BEDON**
- **Madame Stéphanie MULLER**
- **Monsieur Alexandre REMY**
- **Madame Amira HAMMAMI**

- Pour le groupe « *Épinal 2020* » :

- *Madame Margot SMAÏNE*
- *Monsieur Christophe PETIT*

- Pour le groupe « *Épinal ouverte sur l'avenir* » :

- *Madame Anne-Sophie MANGIN*

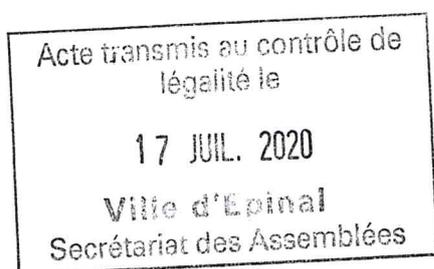
Le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Le groupe « *Épinal 2020* » a obtenu : **8 voix**

Le groupe « *Épinal ouverte sur l'avenir* » a obtenu : **2 voix**

Sont désignés membres de la COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE ET SPORTS :

- *Madame Marie-Christine SERIEYS*
- *Madame Nathalie MOUGEL*
- *Madame Vanessa GREWIS*
- *Madame Julie BEDON*
- *Madame Stéphanie MULLER*
- *Monsieur Alexandre REMY*
- *Madame Amira HAMMAMI*
- *Madame Margot SMAÏNE*
- *Monsieur Christophe PETIT*
- *Madame Anne-Sophie MANGIN*



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

## DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE RESSOURCES HUMAINES

### **Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour par laquelle l'assemblée a créé les commissions municipales spécialisées,

Considérant que dans un souci de pluralisme, il est proposé que la commission comporte dix sièges, et que la répartition s'effectuera à la proportionnelle,

Considérant que la répartition proportionnelle conduit à attribuer sept sièges au groupe « Épinal à votre image », deux sièges pour le groupe « Épinal 2020 » et un pour le groupe « Épinal ouverte sur l'avenir ».

Attendu qu'il convient d'en désigner les membres,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE :**

DE PROCÉDER, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à la désignation de ses délégués à la COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- ***Madame Elisabeth DEL GÉNINI***
- ***Marie-Christine SERIEYS***
- ***Monsieur Pascal LIÉNARD***
- ***Monsieur Nicolas BRAUN***
- ***Madame Lydie ADAM***
- ***Monsieur Adel BEN-OMRANE***
- ***Monsieur Mustafa OZCELIK***

- Pour le groupe « *Épinal 2020* » :

- *Madame Patricia CHAMPAGNE*
- *Madame Régine BÉGEL*

- Pour le groupe « *Épinal ouverte sur l'avenir* » :

- *Monsieur Fabrice PISIAS*

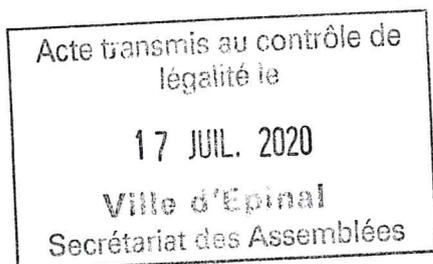
Le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Le groupe « *Épinal 2020* » a obtenu : **8 voix**

Le groupe « *Épinal ouverte sur l'avenir* » a obtenu : **2 voix**

Sont désignés membres de la COMMISSION RESSOURCES HUMAINES :

- *Madame Elisabeth DEL GÉNINI*
- *Marie-Christine SERIEYS*
- *Monsieur Pascal LIÉNARD*
- *Monsieur Nicolas BRAUN*
- *Madame Lydie ADAM*
- *Monsieur Adel BEN-OMRANE*
- *Monsieur Mustafa OZCELIK*
- *Madame Patricia CHAMPAGNE*
- *Madame Régine BÉGEL*
- *Monsieur Fabrice PISIAS*



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire est membre de droit,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants,

Considérant que la répartition proportionnelle conduit à élire 4 membres titulaires et 4 membres suppléants pour la majorité, et 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour la minorité,

Considérant que dans un souci de pluralisme, la majorité cède un de ses sièges de titulaire et de suppléant à la minorité, soit trois membres titulaires (et trois suppléants) pour le groupe Épinal à votre image, un membre titulaire (et un membre suppléant) pour le groupe Épinal 2020, et un membre titulaire (et un membre suppléant) pour le groupe Épinal ouverte sur l'avenir,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE PROCÉDER à la désignation des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Sont candidats :

- Pour le groupe « **Épinal à votre image** » :

Membres titulaires :

- **Madame Lydie ADAM**
- **Monsieur Jacques GRASSER**
- **Madame Caroline DRAPP**

Membres suppléants :

- **Madame Marie-Christine SERIEYS**
- **Monsieur Jean-Jacques CROISILLE**
- **Monsieur Pascal LIÉNARD**

- Pour le groupe « **Épinal 2020** » :

Membre titulaire :

- **Monsieur Benoît JOURDAIN**

Membre suppléant :

- **Monsieur Stéphane GIURANNA**

- Pour le groupe « **Épinal ouverte sur l'avenir** » :

Membre titulaire :

- **Monsieur Fabrice PISIAS**

Membre suppléant :

- **Madame Anne-Sophie MANGIN**



Le groupe « **Épinal à votre image** » a obtenu : **29 voix**

Le groupe « **Épinal 2020** » a obtenu : **8 voix**

Le groupe « **Épinal ouverte sur l'avenir** » a obtenu : **2 voix**

Sont déclarés élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires :

**Madame Lydie ADAM – Monsieur Jacques GRASSER – Madame Caroline DRAPP – Monsieur Benoît JOURDAIN – Monsieur Fabrice PISIAS.**

Membres suppléants :

**Madame Marie-Christine SERIEYS – Monsieur Jean-Jacques CROISILLE – Monsieur Pascal LIÉNARD – Monsieur Stéphane GIURANNA – Madame Anne-Sophie MANGIN.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

#### Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Épinal du 28 juin 2002 relative à la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant que le Maire est membre de droit,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants,

Considérant que la répartition proportionnelle conduit à élire 4 membres titulaires et 4 membres suppléants pour la majorité, et 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour la minorité,

Considérant que dans un souci de pluralisme, la majorité cède un de ses sièges de titulaire et de suppléant à la minorité, soit trois membres titulaires (et trois suppléants) pour le groupe Épinal à votre image, un membre titulaire (et un membre suppléant) pour le groupe Épinal 2020, et un membre titulaire (et un membre suppléant) pour le groupe Épinal ouverte sur l'avenir,

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE :

DE PROCÉDER à la désignation des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX.

Sont candidats :

- Pour le groupe « **Épinal à votre image** » :

Membres titulaires :

- **Monsieur Mustafa OZCELIK**
- **Madame Lydie ADAM**
- **Madame Caroline DRAPP**

Membres suppléants :

- **Monsieur Adel BEN-OMRANE**
- **Monsieur Dominique ANDRÈS**
- **Monsieur Nicolas BRAUN**

- Pour le groupe « **Épinal 2020** » :

Membre titulaire :

- **Monsieur Christophe PETIT**

Membre suppléant :

- **Monsieur Benoît JOURDAIN**

- Pour le groupe « **Épinal ouverte sur l'avenir** » :

Membre titulaire :

- **Madame Anne-Sophie MANGIN**

Membre suppléant :

- **Monsieur Fabrice PISIAS**

Le groupe « **Épinal à votre image** » a obtenu :

**29 voix**

Le groupe « **Épinal 2020** » a obtenu :

**8 voix**

Le groupe « **Épinal ouverte sur l'avenir** » a obtenu :

**2 voix**

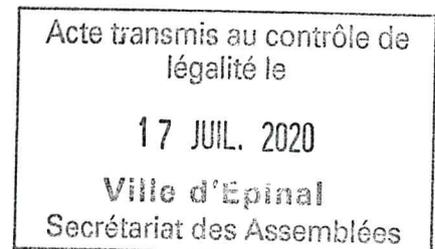
Sont déclarés élus membres de la Commission consultative des services publics locaux :

Membres titulaires :

**Monsieur Mustafa OZCELIK – Madame Lydie ADAM – Madame Caroline DRAPP –  
Monsieur Christophe PETIT – Madame Anne-Sophie MANGIN**

Membres suppléants :

**Monsieur Adel BEN-OMRANE – Monsieur Dominique ANDRÈS – Monsieur  
Nicolas BRAUN – Monsieur Benoît JOURDAIN – Monsieur Fabrice PISIAS**



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

---

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

---

**Séance du 10 JUILLET 2020**

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE D'ÉPINAL (SISSE)****Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les articles L.5211-7 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner 8 membres titulaires,

Considérant que dans un souci de pluralisme, la majorité cède trois de ses sièges à la minorité, soit cinq membres pour le groupe Épinal à votre image, deux membres pour le groupe Épinal 2020, et un membre pour le groupe Épinal ouverte sur l'avenir,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE PROCÉDER conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation des délégués auprès du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE D'ÉPINAL.

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Marie-Christine SERIEYS**
- **Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE**
- **Madame Vanessa GREWIS**
- **Madame Stéphanie MULLER**
- **Madame Julie BEDON**

- Pour le groupe « *Épinal 2020* » :

- **Monsieur Christophe PETIT**
- **Monsieur Benoît JOURDAIN**

- Pour le groupe « *Épinal ouverte sur l'avenir* » :

- **Madame Anne-Sophie MANGIN**

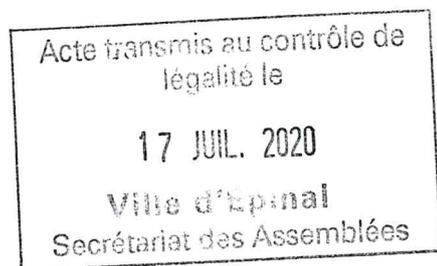
Les candidats présentés par le groupe « *Épinal à votre image* » ont obtenu :  
**29 voix**

Les candidats présentés par le groupe « *Épinal 2020* » ont obtenu : **8 voix**

Les candidats présentés par le groupe « *Épinal ouverte sur l'avenir* » ont obtenu :  
**2 voix**

Sont déclarés élus délégués auprès du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU  
SECTEUR SCOLAIRE D'ÉPINAL:

- **Madame Marie-Christine SERIEYS**
- **Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE**
- **Madame Vanessa GREWIS**
- **Madame Stéphanie MULLER**
- **Madame Julie BEDON**
- **Monsieur Christophe PETIT**
- **Monsieur Benoît JOURDAIN**
- **Madame Anne-Sophie MANGIN**



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

### Séance du 10 JUILLET 2020

Adopté : avec 10 abstentions

Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN

Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

## DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les articles L.5211-7 et L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°10/2020 du 24 juin 2020 du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner 5 membres titulaires et 5 suppléants,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE :**

DE PROCÉDER conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation des délégués auprès du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES.

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

Délégués titulaires :

- **Monsieur Nicolas BRAUN**
- **Madame Caroline DRAPP**
- **Monsieur Dominique ANDRÈS**
- **Madame Elisabeth LASSERONT**
- **Monsieur Pascal LIÉNARD**

Délégués suppléants :

- **Monsieur Jacques GRASSER**
- **Madame Marie-Christine SERIEYS**
- **Monsieur Jean-Jacques CROISILLE**
- **Madame Lydie ADAM**
- **Madame Martine FRANÇOIS**

Sont déclarés élus auprès du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges :

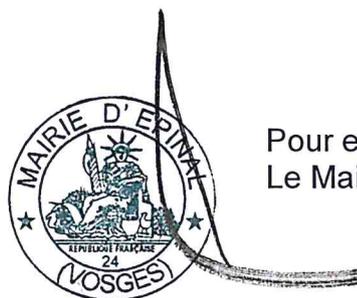
Délégués titulaires :

- **Monsieur Nicolas BRAUN**
- **Madame Caroline DRAPP**
- **Monsieur Dominique ANDRÈS**
- **Madame Elisabeth LASSERONT**
- **Monsieur Pascal LIÉNARD**

Délégués suppléants :

- **Monsieur Jacques GRASSER**
- **Madame Marie-Christine SERIEYS**
- **Monsieur Jean-Jacques CROISILLE**
- **Madame Lydie ADAM**
- **Madame Martine FRANÇOIS**

Acte transmis au contrôle de  
légalité le  
  
17 JUIL. 2020  
  
Ville d'Épinal  
Secrétariat des Assemblées



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,

Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

### DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE L'ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DU CENTRE CULTUREL D'ÉPINAL

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire est membre de droit,  
Considérant qu'il est nécessaire de désigner 5 membres,  
Considérant que dans un souci de pluralisme, il est proposé d'attribuer quatre sièges au groupe « Épinal à votre image », et un siège à la minorité,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE PROCÉDER à la désignation des représentants auprès de la l'ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DU CENTRE CULTUREL D'ÉPINAL.

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- *Madame Elisabeth DEL GÉNINI*
- *Monsieur Antoine LABAT*
- *Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*
- *Monsieur Jacques GRASSER*

- Pour le groupe « *Épinal 2020* » :

- *Monsieur Christophe PETIT*

- Pour le groupe « *Épinal ouverte sur l'avenir* » :

- *Madame Anne-Sophie MANGIN*

Pas d'autre candidat.

Les candidats présentés par le groupe « *Épinal à votre image* » ont obtenu :  
**29 voix**

Les candidats présentés par le groupe « *Épinal 2020* » ont obtenu : **8 voix**

Les candidats présentés par le groupe « *Épinal ouverte sur l'avenir* » ont obtenu :  
**2 voix**

Sont déclarés élus :

- **Madame Elisabeth DEL GÉNINI**
- **Monsieur Antoine LABAT**
- **Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE**
- **Monsieur Jacques GRASSER**
- **Monsieur Christophe PETIT**

Acte transmis au contrôle de  
légalité le  
  
17 JUIL. 2020  
  
Ville d'Épinal  
Secrétariat des Assemblées



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

### Séance du 10 JUILLET 2020

Adopté : avec 10 abstentions

Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN

Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

#### Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire est membre de droit,  
Considérant qu'il est nécessaire de désigner 3 membres,

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE :

DE PROCÉDER à la désignation des représentants auprès de la MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE.

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE**
- **Madame Martine FRANÇOIS**
- **Monsieur Kévin GUELLAFF**

Acte transmis au contrôle de  
légalité le

17 JUL. 2020

Ville d'Épinal  
Secrétariat des Assemblées

Pas d'autre candidat.

Les candidats présentés par le groupe « *Épinal à votre image* » ont obtenu : **29 voix**

Sont déclarés élus :

- **Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE**
- **Madame Martine FRANÇOIS**
- **Monsieur Kévin GUELLAFF**



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

### Séance du 10 JUILLET 2020

Adopté : avec 10 abstentions

Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN

Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE L'ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX SPINALIENS

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire est membre de droit,  
Considérant qu'il est nécessaire de désigner 2 membres,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE PROCÉDER à la désignation des membres du Conseil Municipal auprès de l'ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX SPINALIENS.

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE**
- **Madame Abiba CIOLELLA-FILALI**

Pas d'autre candidat.

Les candidats présentés par le groupe « *Épinal à votre image* » ont obtenu :  
**29 voix**

Sont déclarés élus :

- **Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE**
- **Madame Abiba CIOLELLA-FILALI**

Acte transmis au contrôle de  
légalité le

17 JUIL. 2020

Ville d'Épinal  
Secrétariat des Assemblées



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

### Séance du 10 JUILLET 2020

Adopté : avec 10 abstentions  
 Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN  
 Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,

Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

### DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU CENTRE D'ACTIVITÉS LÉO LAGRANGE

#### Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire est membre de droit,  
 Considérant qu'il est nécessaire de désigner 4 membres,

Après en avoir délibéré,

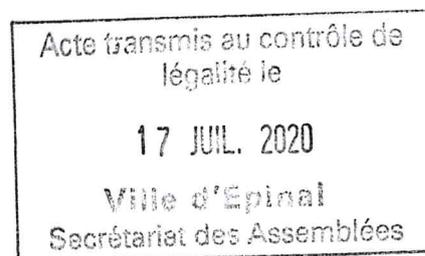
#### DÉCIDE :

DE PROCÉDER à la désignation des membres du Conseil Municipal auprès du CENTRE D'ACTIVITÉS LÉO LAGRANGE.

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Monsieur Kévin GUELLAFF**
- **Madame Julie BEDON**
- **Madame Vanessa GREWIS**
- **Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE**



Pas d'autre candidat.

Les candidats présentés par le groupe « *Épinal à votre image* » ont obtenu :  
**29 voix**

Sont déclarés élus :

- **Monsieur Kévin GUELLAFF**
- **Madame Julie BEDON**
- **Madame Vanessa GREWIS**
- **Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE**



Pour extrait conforme,  
 Le Maire

# VILLE D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,  
Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les articles L.123-6 et suivants et R.123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE FIXER à 6 le nombre de membres élus devant constituer le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Acte transmis au contrôle de  
légalité le  
17 JUIL. 2020  
Ville d'Épinal  
Secrétariat des Assemblées



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,

Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

### DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL APPELÉS A SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les articles L.123-6 et suivants et R.123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour par laquelle l'assemblée a fixé à 6 le nombre de membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE PROCÉDER au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, à la désignation des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE**
- **Madame Abiba CIOLELLA-FILALI**
- **Monsieur Philippe REMY**
- **Madame Martine FRANÇOIS**
- **Madame Lydie ADAM**

- Pour le groupe « *Épinal 2020* » :

- **Monsieur Christophe PETIT**

- Pour le groupe « *Épinal ouverte sur l'avenir* » :

- **Madame Anne-Sophie MANGIN**

## Résultat du vote :

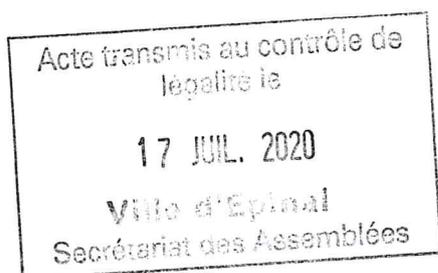
. Nombre de votants :	39
. Nombre de bulletins dans l'urne :	39
. Bulletins blancs ou nuls :	0
. Suffrages exprimés :	39

## Ont obtenu :

Le groupe « <b>Épinal à votre image</b> » a obtenu :	<b>29 voix</b>
Le groupe « <b>Épinal 2020</b> » a obtenu :	<b>8 voix</b>
Le groupe « <b>Épinal ouverte sur l'avenir</b> » a obtenu :	<b>2 voix</b>

Sont déclarés élus membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- **Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE**
- **Madame Abiba CIOLELLA-FILALI**
- **Monsieur Philippe REMY**
- **Madame Martine FRANÇOIS**
- **Madame Lydie ADAM**
- **Monsieur Christophe PETIT**



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

---

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

---

**Séance du 10 JUILLET 2020**

Adopté : avec 10 abstentions

Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN

Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,**Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE***DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DU  
LYCÉE CLAUDE GELLÉE****Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les articles L.2121-21, L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil  
d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,Considérant qu'il est nécessaire de désigner 1 membre titulaire et 1 membre  
suppléant,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**DE PROCÉDER à la désignation des représentants auprès du LYCÉE CLAUDE  
GELLÉE.

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :*Représentant titulaire :*- **Madame Marie-Christine SERIEYS***Représentant suppléant :*- **Madame Nathalie MOUGEL**

Pas d'autre candidat.

Les candidats présentés par le groupe « *Épinal à votre image* » ont obtenu : **29 voix**

Sont déclarés élus :

*Représentant titulaire :*

- **Madame Marie-Christine SERIEYS**

*Représentant suppléant :*

- **Madame Nathalie MOUGEL**

Acte transmis au contrôle de  
légalité le  
17 JUIL. 2020  
Ville d'Épinal  
Secrétariat des Assemblées



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

### Séance du 10 JUILLET 2020

Adopté : avec 10 abstentions  
 Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN  
 Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DU LYCÉE LOUIS LAPICQUE

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les articles L.2121-21, L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil  
 d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner 1 membre titulaire et 1 membre  
 suppléant,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE PROCÉDER à la désignation des représentants du LYCÉE LOUIS LAPICQUE.

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

*Représentant titulaire :*

- **Madame Marie-Christine SERIEYS**

*Représentant suppléant :*

- **Monsieur Antoine LABAT**

Pas d'autre candidat.

Les candidats présentés par le groupe « *Épinal à votre image* » ont obtenu : **29  
voix**

Sont déclarés élus :

*Représentant titulaire :*

- **Madame Marie-Christine SERIEYS**

*Représentant suppléant :*

- **Monsieur Antoine LABAT**

Acte transmis au contrôle de  
légalité le  
17 JUIL. 2020  
Ville d'Epinal  
Secrétariat des Assemblées



Pour extrait conforme,  
Le Maire

*[Handwritten signature]*

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

### Séance du 10 JUILLET 2020

Adopté : avec 10 abstentions

Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN

Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DU LYCÉE PIERRE-MENDÈS FRANCE

#### Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les articles L.2121-21, L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil  
d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner 1 membre titulaire et 1 membre  
suppléant,

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE :

DE PROCÉDER à la désignation des représentants auprès du LYCÉE PIERRE-  
MENDÈS FRANCE.

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

*Représentant titulaire :*

- **Monsieur Jean-Jacques CROISILLE**

*Représentant suppléant :*

- **Madame Nathalie PARMENTIER**

Pas d'autre candidat.

Les candidats présentés par le groupe « *Épinal à votre image* » ont obtenu : **29 voix**

Sont déclarés élus :

*Représentant titulaire :*

- **Monsieur Jean-Jacques CROISILLE**

*Représentant suppléant :*

- **Madame Nathalie PARMENTIER**

Acte transmis au contrôle de  
légalité le  
**17 JUIL. 2020**  
Ville d'Épinal  
Secrétariat des Assemblées



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

### Séance du 10 JUILLET 2020

Adopté : avec 10 abstentions

Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN

Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DU LYCÉE ISABELLE VIVIANI

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les articles L.2121-21, L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil  
d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner 1 membre titulaire et 1 membre  
suppléant,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE PROCÉDER à la désignation des représentants auprès du LYCÉE ISABELLE  
VIVIANI.

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

*Représentant titulaire :*

- **Madame Amira HAMMAMI**

*Représentant suppléant :*

- **Monsieur Alexandre REMY**

Pas d'autre candidat.

Les candidats présentés par le groupe « *Épinal à votre image* » ont obtenu : **29 voix**

Sont déclarés élus :

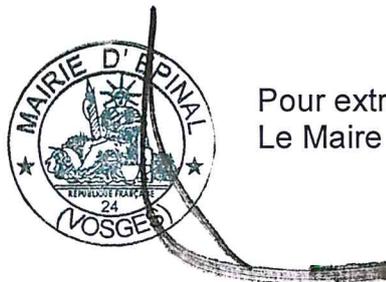
Représentant titulaire :

- **Madame Amira HAMMAMI**

Représentant suppléant :

- **Monsieur Alexandre REMY**

Acte transmis au contrôle de  
légalité le  
17 JUL. 2020  
Ville d'Épinal  
Secrétariat des Assemblées



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

---

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

---

**Séance du 10 JUILLET 2020**

Adopté : avec 10 abstentions

Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN

Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DU  
COLLÈGE GEORGES CLEMENCEAU****Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les articles L.2121-21, L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil  
d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner 1 membre titulaire et 1 membre  
suppléant,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE PROCÉDER à la désignation des représentants auprès du COLLÈGE  
GEORGES CLEMENCEAU.

Sont candidats :

- Pour le groupe « **Épinal à votre image** » :

*Représentant titulaire :*

- **Monsieur Jacques GRASSER**

*Représentant suppléant :*

- **Monsieur Nicolas BRAUN**

Pas d'autre candidat.

Les candidats présentés par le groupe « **Épinal à votre image** » ont obtenu : **29 voix**

Sont déclarés élus :

*Représentant titulaire :*

- **Monsieur Jacques GRASSER**

*Représentant suppléant :*

- **Monsieur Nicolas BRAUN**



Pour extrait conforme,  
Le Maire

Acte transmis au contrôle de  
légalité le

17 JUIL. 2020

Ville d'Epinal  
Secrétariat des Assemblées

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

### Séance du 10 JUILLET 2020

Adopté : avec 10 abstentions

Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN

Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### DÉSIGNATION DES REPÉSENTANTS AUPRÈS DU COLLÈGE JULES FERRY

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les articles L.2121-21, L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil  
d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner 1 membre titulaire et 1 membre  
suppléant,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE PROCÉDER à la désignation des représentants auprès du COLLÈGE JULES  
FERRY.

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

*Représentant titulaire :*

- **Madame Amira HAMMAMI**

*Représentant suppléant :*

- **Madame Julie BEDON**

Pas d'autre candidat.

Les candidats présentés par le groupe « *Épinal à votre image* » ont obtenu : **29 voix**

Sont déclarés élus :

*Représentant titulaire :*

- **Madame Amira HAMMAMI**

*Représentant suppléant :*

- **Madame Julie BEDON**

Acte transmis au contrôle de  
légalité le  
**17 JUIL. 2020**  
Ville d'Espinal  
Secrétariat des Assemblées



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

### Séance du 10 JUILLET 2020

Adopté : avec 10 abstentions

Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN

Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DU COLLÈGE SAINT-EXUPÉRY

#### Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les articles L.2121-21, L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil  
d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner 1 membre titulaire et 1 membre  
suppléant,

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE :

DE PROCÉDER à la désignation des représentants auprès du COLLÈGE  
SAINT-EXUPÉRY.

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

*Représentant titulaire :*

- **Madame Abiba CIOLELLA-FILALI**

*Représentant suppléant :*

- **Monsieur Alexandre REMY**

Pas d'autre candidat.

Les candidats présentés par le groupe « *Épinal à votre image* » ont obtenu : **29 voix**

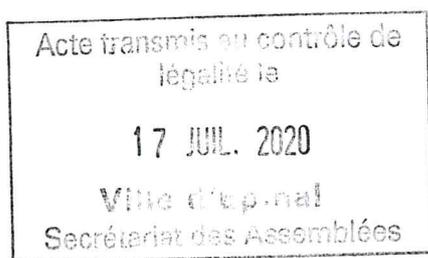
Sont déclarés élus :

*Représentant titulaire :*

- **Madame Abiba CICOLELLA-FILALI**

*Représentant suppléant :*

- **Monsieur Alexandre REMY**



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

---

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

---

**Séance du 10 JUILLET 2020**

Adopté : avec 10 abstentions

Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN

Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE  
L'ÉTABLISSEMENT RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ****Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les articles L.2121-21, L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE PROCÉDER à la désignation des représentants auprès de l'ÉTABLISSEMENT RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ.

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :*Représentant titulaire :*

- **Monsieur Denis HARPIN**

*Représentant suppléant :*

- **Madame Martine FRANÇOIS**

Pas d'autre candidat.

Les candidats présentés par le groupe « *Épinal à votre image* » ont obtenu : **29 voix**

Sont déclarés élus :

*Représentant titulaire :*

- **Monsieur Denis HARPIN**

*Représentant suppléant :*

- **Madame Martine FRANÇOIS**

Acte transmis au contrôle de  
légalité le  
**17 JUIL. 2020**  
Ville d'Épinal  
Secrétariat des Assemblées



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

### Séance du 10 JUILLET 2020

Adopté : avec 10 abstentions

Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN

Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET D'AMÉNAGEMENT D'ÉPINAL-GOLBEY ET DE SA RÉGION

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick, Maire,

Vu les articles L.1524-5, L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner 2 membres,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE PROCÉDER à la désignation du représentant du Conseil Municipal auprès de la SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET D'AMÉNAGEMENT D'ÉPINAL-GOLBEY ET DE SA RÉGION.

Est candidat :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Monsieur Patrick NARDIN**
- **Monsieur Mustafa OZCELIK**

Pas d'autre candidat.

Les candidats présentés par le groupe « *Épinal à votre image* » ont obtenu : **29 voix**

Sont déclarés élus :

- **Monsieur Patrick NARDIN**
- **Monsieur Mustafa OZCELIK**

Acte transmis au contrôle de  
légalité le

17 JUL. 2020

Ville d'Épinal  
Secrétariat des Assemblées



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

---

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

---

**Séance du 10 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,

Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

**DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS  
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE PALACE ÉPINAL**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les articles L.1524-5, L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner 7 membres,

Considérant que dans un souci de pluralisme, il est attribué 6 sièges au groupe « Épinal à votre image » et un siège à la minorité,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE PROCÉDER à la désignation des membres du Conseil Municipal auprès de la SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE PALACE ÉPINAL

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- ***Monsieur Patrick NARDIN***
- ***Madame Elisabeth DEL GÉNINI***
- ***Madame Elisabeth LASSERONT***
- ***Monsieur Hervé POIRAT***
- ***Monsieur Kévin GUELLAFF***
- ***Monsieur Jacques GRASSER***

- Pour le groupe « *Épinal 2020* » :

- ***Madame Margot SMAÏNE***

- Pour le groupe « *Épinal ouverte sur l'avenir* » :

- ***Madame Anne-Sophie MANGIN***

Pas d'autre candidat.

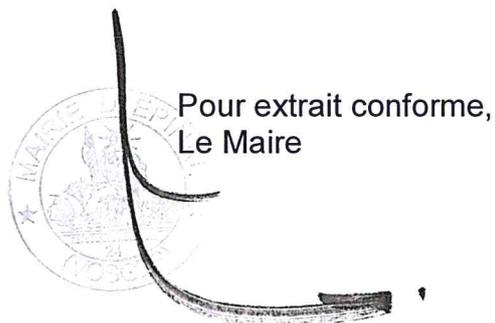
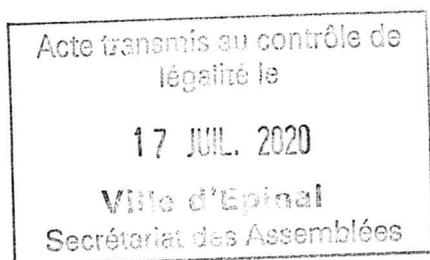
Les candidats présentés par le groupe « *Épinal à votre image* » ont obtenu :  
**29 voix**

Les candidats présentés par le groupe « *Épinal 2020* » ont obtenu : **8 voix**

Les candidats présentés par le groupe « *Épinal ouverte sur l'avenir* » ont obtenu :  
**2 voix**

Sont déclarés élus :

- **Monsieur Patrick NARDIN**
- **Madame Elisabeth DEL GÉNINI**
- **Madame Elisabeth LASSERONT**
- **Monsieur Hervé POIRAT**
- **Monsieur Kévin GUELLAFF**
- **Monsieur Jacques GRASSER**
- **Madame Margot SMAÏNE**



VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

### Séance du 10 JUILLET 2020

Adopté : avec 10 abstentions

Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN

Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,

Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

### DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DU CRÉMATORIUM D'ÉPINAL

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Épinal du 11 octobre 2012 relatif à la création d'un Comité d'Ethique du Crématorium d'Épinal,

Considérant que le Maire est membre de droit,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner 3 membres,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE PROCÉDER à la désignation des 3 représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du COMITÉ D'ÉTHIQUE DU CRÉMATORIUM de la Ville d'Épinal :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Lydie ADAM**
- **Monsieur Jean-Jacques CROISILLE**
- **Monsieur Adel BEN-OMRANE**

Acte transmis au contrôle de  
légalité le

17 JUL. 2020

Ville d'Épinal  
Secrétariat des Assemblées

Pas d'autre candidat.

Les candidats présentés par le groupe « *Épinal à votre image* » ont obtenu : **29 voix**

Sont déclarés élus :

- **Madame Lydie ADAM**
- **Monsieur Jean-Jacques CROISILLE**
- **Monsieur Adel BEN-OMRANE**



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

---

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

---

**Séance du 10 JUILLET 2020**

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

**DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA VIDÉOPROTECTION****Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Épinal du 3 octobre 2019 relatif à la création d'un Comité d'Ethique de la Vidéoprotection,

Considérant que le Maire est membre de droit,

Considérant qu'il est nécessaire au vu de la charte du comité d'éthique de la vidéoprotection de désigner 4 membres pour le groupe « Épinal à votre image » et 3 membres de la minorité (soit 2 pour le groupe « Épinal 2020 » et 1 pour le groupe « Épinal ouverte sur l'avenir »),

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE PROCÉDER à la désignation des 7 représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA VIDÉOPROTECTION de la Ville d'Épinal :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Monsieur Alexandre REMY**
- **Madame Nathalie PARMENTIER**
- **Madame Caroline DRAPP**
- **Monsieur Adel BEN-OMRANE**

- Pour le groupe « *Épinal 2020* » :

- **Madame Afafe RAFIKI**
- **Monsieur Stéphane GIURANNA**

- Pour le groupe « *Épinal ouverte sur l'avenir* » :

- **Madame Anne-Sophie MANGIN**

Pas d'autre candidat.

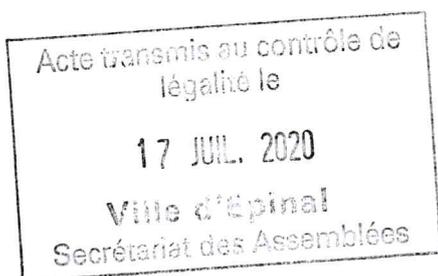
Les candidats présentés par le groupe « *Épinal à votre image* » ont obtenu :  
**29 voix**

Les candidats présentés par le groupe « *Épinal 2020* » ont obtenu : **8 voix**

Les candidats présentés par le groupe « *Épinal ouverte sur l'avenir* » ont obtenu :  
**2 voix**

Sont déclarés élus :

- **Monsieur Alexandre REMY**
- **Madame Nathalie PARMENTIER**
- **Madame Caroline DRAPP**
- **Monsieur Adel BEN-OMRANE**
- **Madame Afafe RAFIKI**
- **Monsieur Stéphane GIURANNA**
- **Madame Anne-Sophie MANGIN**



VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

### Séance du 10 JUILLET 2020

Adopté : avec 10 abstentions

Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN

Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DES CONSEILS DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES D'ÉPINAL

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu l'article L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article D.411-1 du code de l'éducation,

Considérant que le Maire est membre de droit,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner 1 membre,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE PROCÉDER à la désignation des représentants appelés à siéger au sein des  
Conseils des écoles maternelles et élémentaires :

- École maternelle Ambrail :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :
  - **Madame Marie-Christine SERIEYS**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Madame Marie-Christine SERIEYS**

- École élémentaire Ambrail :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Marie-Christine SERIEYS**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Madame Marie-Christine SERIEYS**

- École maternelle du Champbeauvert :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Amira HAMMAMI**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Madame Amira HAMMAMI**

- École élémentaire du Champbeauvert :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Amira HAMMAMI**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Madame Amira HAMMAMI**

- École maternelle Louis Pergaud :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :
  - **Monsieur Jacques GRASSER**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Monsieur Jacques GRASSER**

- École élémentaire Louis Pergaud :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :
  - **Monsieur Jacques GRASSER**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Monsieur Jacques GRASSER**

- École maternelle de la Loge Blanche :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :
  - **Madame Julie BEDON**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Madame Julie BEDON**

- École élémentaire de la Loge Blanche :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Caroline DRAPP**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Madame Caroline DRAPP**

- École maternelle Luc Escande :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Nathalie MOUGEL**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Madame Nathalie MOUGEL**

- École maternelle Les Epinettes/Jean Macé :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Vanessa GREWIS**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Madame Vanessa GREWIS**

- École maternelle Eugène Rossignol :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Martine FRANÇOIS**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Madame Martine FRANÇOIS**

- École maternelle Guilgot :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Monsieur Kévin GUELLAFF**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Monsieur Kévin GUELLAFF**

- École élémentaire du Saut-le-Cerf :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Monsieur Pascal LIÉNARD**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Monsieur Pascal LIÉNARD**

- École élémentaire Jean Macé :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Vanessa GREWIS**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Madame Vanessa GREWIS**

- École élémentaire Maurice Ravel :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Caroline DRAPP**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Madame Caroline DRAPP**

- École élémentaire du Centre :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Monsieur Kévin GUELLAFF**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Monsieur Kévin GUELLAFF**

- École élémentaire Gaston Rimey :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Abiba CICOLELLA-FILALI**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Madame Abiba CICOLELLA-FILALI**

- Groupe Scolaire du 149<sup>ème</sup> R.I. :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Stéphanie MULLER**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Madame Stéphanie MULLER**

- Groupe Scolaire Emile Durkheim :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Vanessa GREWIS**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Madame Vanessa GREWIS**

- Groupe Scolaire Victor Hugo :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Stéphanie MULLER**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Madame Stéphanie MULLER**

- Groupe Scolaire Paul-Émile Victor :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

- **Madame Abiba CICOLELLA-FILALI**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Madame Abiba CICOLELLA-FILALI**

- Groupe scolaire de Saint-Laurent :

Sont candidats :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :

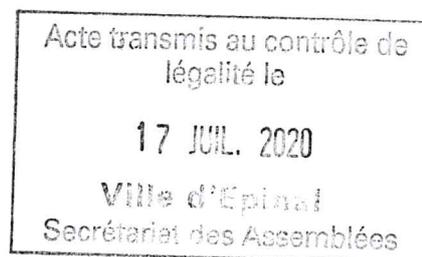
- **Monsieur Denis HARPIN**

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Monsieur Denis HARPIN**



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

## DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'IMPÔTS DIRECTS

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu l'article L.2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

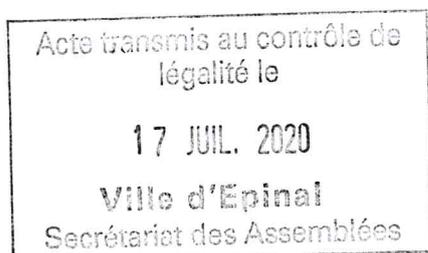
Considérant que le Conseil Municipal doit proposer 32 candidats,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE PRÉSENTER la liste des trente-deux candidats afin de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs qui sera annexée à la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre la présente délibération et son annexe au Directeur Départemental des Finances Publiques du Département des Vosges.



Pour extrait conforme,  
Le Maire

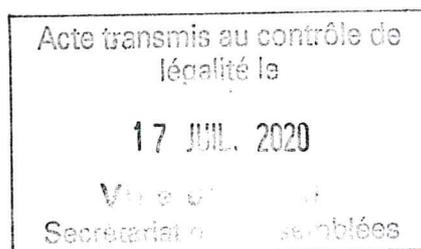
## Nouvelle CCID Année 2020

(**huit** commissaires titulaires et **huit** commissaires suppléants désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double).

1. Odile BASCIN (commissaire suppléant 2008-2014) (commissaire titulaire 2014-2020)  
27, quai Lapicque  
Inscription Rôle : TH
2. Robert MULLER (commissaire titulaire 2008-2020)  
94, Rue Salvador Allendé  
Inscription rôle : TFPB et TH
3. Claude THIRIET (commissaire titulaire 2008-2020)  
12, rue des Anciens d'AFN  
Inscription Rôle : TFPB et TH
4. Jean-Robert IUNG (commissaire titulaire 2014-2020)  
42, quai des Bons Enfants  
Inscription Rôle : TFPB et TH
5. Jeanine TISSERANT (commissaire titulaire 2008-2020)  
24, rue de la Viage Saint-Laurent  
Inscription Rôle : TFPB et TH
6. Jean-Paul AZAMBOURG (commissaire titulaire 2014-2020)  
53, rue des Epinettes  
Inscription Rôle : TFPB et TH
7. Jean-Claude MORETTON  
52, rue d'Olima  
Inscription Rôle : TFPB et TH
8. Pascale DEAU  
30 bis, rue Thiers  
Inscription Rôle : TFPB et TH
9. Daniel VALENTIN  
10, rue Jacques Callot  
Inscription Rôle : TFPB et TH
10. Joëlle MERGER  
27, Quai Lapicque  
Inscription Rôle : TH

11. André-Pierre KAUFFMANN  
1, rue Robert Schuman  
Inscription Rôle : TH
12. Yannick DE MOURA  
20, rue de la Tranchée  
Inscription Rôle : TFPB et TH
13. Eliane HOUILLON  
Chalet les Myrtilles 4 rue Général Séré de Rivières  
Inscription Rôle : TFPB et TH
14. Sylvette GATINEL  
16, rue Koechlin  
Inscription Rôle : TFPB et TH
15. Pierre ROBIN  
18, rue du Moulin  
Inscription Rôle : TH
16. Michèle RUEZ  
53, rue Notre Dame de Lorette  
Inscription Rôle : TH
17. Jean-Louis SIDEL  
23, rue des Etats Unis  
Inscription Rôle : TH
18. Pascal PELINGRE (commissaire titulaire 2014-2020)  
1, rue Michel Hartmann  
Inscription Rôle : TFPB et TH
19. Monique RINDERNECK  
8, rue de l'Etang GOLBEY  
Inscription Rôle : TFPB 16 Quai Jules Ferry - EPINAL
20. Michel HEBERLE  
10, rue Abel Ferry  
Inscription Rôle : TFPB et TH
21. Pierre PELLERIN (commissaire suppléant 2014-2020)  
1D, rue de Bellevue  
Inscription Rôle : TFPB et TH
22. Marie-Madeleine LUNG  
3, rue du Pâquis  
Inscription Rôle : TFPB et TH
23. Marcel BERNE  
40, rue Albert 1<sup>er</sup>  
Inscription Rôle : TH

24. Isabelle HUGUENOT  
16, rue François Blaudez  
Inscription Rôle : TH
25. Jacques IHLER  
29, avenue Gambetta  
Inscription Rôle : TFPB et TH
26. Philippe MONANGE  
52, rue du Vallon  
Inscription Rôle : TFPB et TH
27. Véronique THEILLER  
41, rue André Vitu  
Inscription Rôle : TFPB et TH
28. Bernard ZIRNHELD  
4, rue Louis Blériot  
Inscription Rôle : TH
29. Etienne JACQUET  
130, rue Salvador Allendé  
Inscription Rôle : TFPB et TH
30. Marie-Josée FAURE  
7, rue Gilbert Grandval  
Inscription Rôle : TFPB et TH
31. Marie-Christine AUBEL  
18, Allée du Bois  
Inscription Rôle : TFPB et TH
32. Philippe THIEBAUT  
1, rue du Chapitre  
Inscription Rôle : TH



VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

### Séance du 10 JUILLET 2020

Adopté : avec 10 abstentions

Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN

Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,

Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

### DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL CHARGÉ DES QUESTIONS DE DÉFENSE

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 émanant du secrétariat d'État aux anciens combattants,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE PROCÉDER au scrutin ordinaire à la désignation du représentant du Conseil Municipal CHARGÉ DES QUESTIONS DE DÉFENSE.

Est candidat :

- Pour le groupe « *Épinal à votre image* » :
  - **Monsieur Jacques GRASSER**

Acte transmis au contrôle de  
légalité le

17 JUL. 2020

Ville d'Épinal  
Secrétariat des Assemblées

Pas d'autre candidat.

Le candidat présenté par le groupe « *Épinal à votre image* » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu :

- **Monsieur Jacques GRASSER**



Pour extrait conforme,  
Le Maire

# VILLE D'EPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 37

Excusé : 1

Absent : 0

### Séance du 10 JUILLET 2020

Adopté : avec 2 voix contre  
M. Fabrice PISIAS – Mme Anne-Sophie MANGIN

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,  
Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### AVENANT N° 7 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF AU CRÉMATORIUM

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Mustafa OZCELIK, Adjoint au Maire,

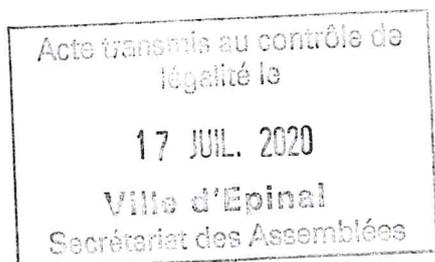
Vu le projet d'avenant n° 7 au contrat de délégation de service public relatif au crématorium avec la société OGF.

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

D'APPROUVER l'avenant n° 7 au contrat de Délégation de Service Public du crématorium relatif à l'extension des horaires d'ouvertures.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dit avenant, avec la société OGF.



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### AMODIATION DE PLACES DE STATIONNEMENT AU SEIN DU PARKING EN OUVRAGE SAINT-NICOLAS

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Madame Caroline DRAPP, Adjointe au Maire,

Vu la délibération du 11 mai 2017 applicable jusqu'au 31 décembre 2019 et relative à la définition des conditions de conclusion d'amodiations d'emplacements de stationnements situés dans le parking Saint-Nicolas,

Vu l'avis émis le 26 février 2020 par le Service des Domaines de la Direction Immobilière de l'État,

Après en avoir délibéré,

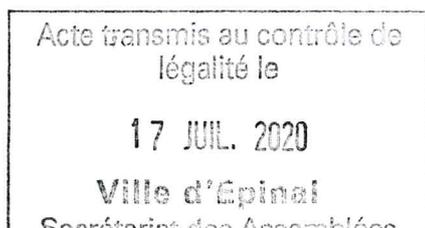
**DÉCIDE :**

D'APPROUVER le tarif de 5.000 € pour 15 ans dans le cadre de la conclusion des amodiations à venir pour les places de stationnement dont la Ville d'Épinal est propriétaire au sein du parking en ouvrage Saint-Nicolas.

DE PRÉCISER que ce tarif s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2021 aux futures amodiations. Celles-ci seront rédigées par notaire aux frais des différents bénéficiaires.

D'INDIQUER que tout bénéficiaire d'une amodiation reste redevable des frais de gestion annuels facturés par le délégataire du stationnement public.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes décisions et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UN DELAISSÉ SITUÉ AU 2 BIS, RUE PONSCARME

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Nicolas BRAUN, Adjoint au Maire,

Vu les différents échanges intervenus entre la Ville d'Épinal et la Copropriété « Petit Prince » dans le cadre d'un transfert à la Collectivité d'un délaissé non aménagé,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

D'APPROUVER l'acquisition, par la Ville d'Épinal et pour l'euro symbolique, d'une emprise d'environ 10 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée AL 16 appartenant à la Copropriété « Petit Prince » qui se rattache à l'immeuble implanté au 2 bis, Rue Ponscarme à Épinal.

DE PROCÉDER, à l'issue du transfert de propriété, au classement de l'emprise acquise dans le domaine public routier communal.

DE PRÉCISER que les frais de notaire, à défaut d'une conclusion de cette affaire par un acte administratif, ainsi que les dépenses éventuelles de géomètre seront à la charge de la Ville d'Épinal en tant que bénéficiaire du transfert de propriété.

DE PERMETTRE la constitution ou la suppression de toute servitude qui s'avèrerait nécessaire dans cette affaire ainsi que toute modification des documents de la copropriété concernée.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute dépense qui se rattacherait à la procédure décrite et à signer tout acte et tout document afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Acte transmis au contrôle de  
légalité le

17 JUIL. 2020

Ville d'Épinal  
Secrétariat des Assemblées



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

#### **Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Nicolas BRAUN, Adjoint au Maire,

Vu le projet de protocole transactionnel avec Madame Virginie FAYS relatif à la clôture du litige l'opposant à la Ville d'Épinal dans le cadre de la dégradation de la copropriété du 26, rue Jules Méline,

Après en avoir délibéré,

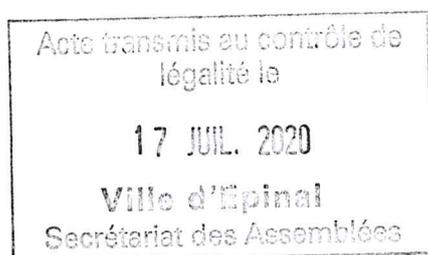
#### **DÉCIDE :**

D'APPROUVER le protocole transactionnel avec Madame Virginie FAYS relatif à la clôture du litige l'opposant à la Ville d'Épinal dans le cadre de la dégradation de la copropriété du 26, rue Jules Méline.

DE PRÉCISER que l'indemnité transactionnelle est fixée à 15.500 €.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel avec Madame Virginie FAYS.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,

Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

### ACQUISITION DE LA PARCELLE FORESTIÈRE CADASTRÉE C 266 SITUÉE LIEUDIT LA GRANDE NEUVE

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Denis HARPIN, Adjoint au Maire,

Vu les différents échanges intervenus entre la Commune et les propriétaires, en écho à leur offre de cession de la parcelle cadastrée C 266,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

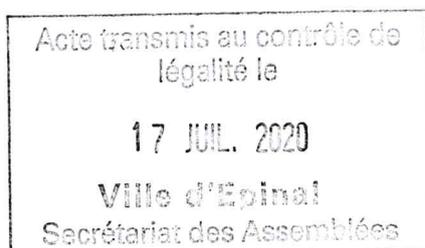
D'APPROUVER, pour un prix de 170 € hors frais d'acte (soit 0,10 € par m<sup>2</sup>), l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée C 266 appartenant aux Consorts HATON et sise lieudit « LA GRANDE NEUVE » pour une surface de 1.700 m<sup>2</sup>.

DE PRÉCISER que l'ensemble des frais afférents à cette affaire sera à la charge de la Commune.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur la ligne ouverte à cet effet au budget.

DE SOLLICITER à l'issue et auprès de Monsieur le Préfet des Vosges, l'application du régime forestier à cette parcelle cadastrée C 266, sise lieudit « LA GRANDE NEUVE » pour une contenance de 1.700 m<sup>2</sup>.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### FÊTE DES IMAGES

#### **Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Madame Elisabeth DEL GÉNINI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE :**

D'APPROUVER l'organisation de la Fête des Images qui se déroulera du 17 au 19 septembre 2020,

D'APPROUVER le principe de remboursement des frais de transport des invités (artistes, illustrateurs, etc.) selon la base des tarifs de deuxième classe SNCF, ou coût conseillé sur le site via Michelin,

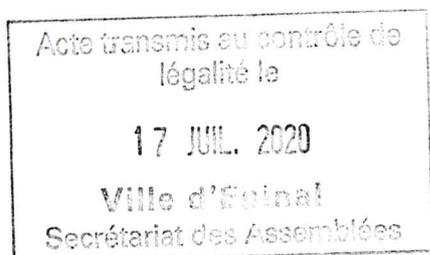
D'APPROUVER le principe de dotation du concours de mapping,

D'APPROUVER l'organisation du workshop de la Fête des Images,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette manifestation,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention dans le cadre de cette manifestation,

D'IMPUTER les dépenses et les recettes correspondantes sur les lignes budgétaires prévues à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,  
Le Maire

# VILLE D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE GRAND EST EUROPE, POUR LE FESTIVAL "RUES ET CIES" DES 12, 13 ET 14 JUIN 2020

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Madame Elisabeth DEL GÉNINI, Adjointe au Maire,

Vu le projet de convention avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe dans le cadre d'un partenariat en soutien au Festival de spectacles de rues « Rues et Cies »,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

D'APPROUVER le projet de convention avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe dans le cadre d'un partenariat en soutien au Festival de rues « Rues et Cies »,

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe, pour permettre le versement d'un montant de 2.000 € (deux mille euros), en soutien au Festival de spectacles de rues « Rues et Cies » qui devait se tenir les 12, 13 et 14 juin 2020.

D'IMPUTER la recette correspondante sur les crédits ouverts à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,  
Le Maire

# VILLE D'EPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

## RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PARTENARIALE AVEC E.D.F. EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, Adjointe au Maire,

Vu le projet de convention partenariale avec E.D.F. relative à la lutte contre la précarité énergétique,

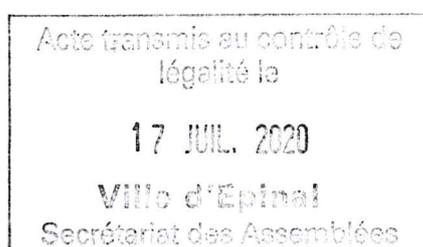
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

D'APPROUVER le projet de convention partenariale avec Electricité De France, relative à la lutte contre la précarité énergétique,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier,

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

### Séance du 10 JUILLET 2020

Adopté : avec 10 abstentions

Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN

Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### INDEMNITÉS DE BASE DE FONCTION DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

#### **Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Madame Elisabeth DEL GÉNINI, Adjointe au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2123-20, L2123-20-1, L2123-21, L2123-22, L2123-23, L2123-24, L2123-24-1-III, et R2123-23,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction Publique,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 4 juillet 2020 constatant l'élection du Maire, de 11 Adjointes et de l'Adjoint spécial de Saint-Laurent,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions,

Considérant que la loi fixe des taux maximum, il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de base allouées aux Adjointes et aux Conseillers municipaux délégués,

Considérant que l'indemnité de base du Maire est fixée, en application de l'article L2123-20-1 du CGCT, par défaut et sans délibération, à son taux maximum, soit 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique correspondant à 3.500,46 € brut mensuel,

Considérant que l'article L2123-22 dispose que « le Conseil Municipal vote, dans un premier temps, le montant des indemnités de fonction, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale. Dans un second temps, il se prononce sur les majorations sur la base des indemnités votées après répartition de l'enveloppe. Ces deux décisions peuvent intervenir au cours de la même séance »,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE FIXER le montant des indemnités de base pour l'exercice effectif des fonctions des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués aux taux suivants :

*Adjoints :*

76,272 % de 33 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

*Conseillers municipaux délégués :*

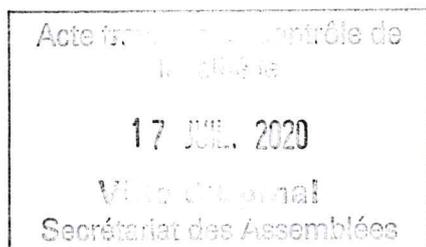
24,517 % de l'indemnité de base versée aux Adjoints selon les délégations arrêtées par le Maire.

DE PRÉCISER que ces indemnités sont indexées sur la valeur de l'indice de la Fonction Publique.

DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

DE PRENDRE ACTE de l'application de ces dispositions du fait du renouvellement général des Conseils Municipaux, à compter de :

- la date de leur désignation, pour le Maire et les Adjoints
- l'entrée en vigueur de l'arrêté portant délégation, pour les Conseillers municipaux délégués.



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

### Séance du 10 JUILLET 2020

Adopté : avec 10 abstentions

Mesdames CHAMPAGNE – BÉGEL – RAFIKI – SMAÏNE – MANGIN

Messieurs MENNECIER – JOURDAIN – PETIT – GIURANNA – PISIAS

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### MAJORATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

#### **Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Madame Elisabeth DEL GÉNINI, Adjointe au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2123-20, L2123-20-1, L2123-21, L2123-22, L2123-23, L2123-24, L2123-24-1-III, et R2123-23,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 constatant l'élection du Maire, de 11 Adjointes et de l'Adjoint spécial de Saint-Laurent,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions,

Considérant que la loi fixe des taux maximum, il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de base allouées aux Adjointes et aux Conseillers municipaux délégués,

Considérant que l'indemnité de base du Maire est fixée, en application de l'article L2123-20-1 du CGCT, à son taux maximum, soit 90 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique correspondant à 3.500,46 € brut mensuel,

Considérant que l'article L2123-22 dispose que « le Conseil Municipal vote, dans un premier temps, le montant des indemnités de fonction, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale. Dans un second temps, il se prononce sur les majorations sur la base des indemnités votées après répartition de l'enveloppe. Ces deux décisions peuvent intervenir au cours de la même séance »,

Considérant le précédent point à l'ordre du jour portant sur les indemnités de base des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués,

Considérant que la commune est le chef-lieu du département,

Considérant que la commune a été attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale au cours de l'un au moins des trois exercices précédents,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

D'APPLIQUER la majoration 'commune chef-lieu de département' élevant les indemnités de fonction de base de 25 % maximum :

*Maire :* 100 % de 25 % de 100 % de 90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

*Adjoint :* 100 % de 25 % de 76,272 % de 33 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

*Conseillers municipaux délégués :*  
100 % de 25% de l'indemnité de base versée aux conseillers municipaux délégués

D'APPLIQUER la majoration liée à l'attribution de la 'Dotation de Solidarité Urbaine' permettant de fixer des indemnités de fonction dans les limites correspondant à l'échelon immédiatement supérieur à celui de la population de la commune :

*Maire :* 100 % de 110 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

*Adjoint :* 76,272 % de 44 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

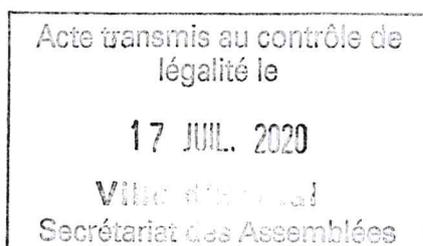
DE PRÉCISER que ces indemnités sont indexées sur la valeur de l'indice de la Fonction Publique.

DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

DE PRENDRE ACTE de l'application de ces dispositions du fait du renouvellement général des Conseils Municipaux, à compter de :

- la date de leur désignation, pour le Maire et les Adjointes
- l'entrée en vigueur de l'arrêté portant délégation, pour les Conseillers municipaux.

DE PRENDRE ACTE de la communication du tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.



Pour extrait conforme,  
Le Maire

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

**Tableau annexe à la délibération**  
**récapitulatif l'ensemble des indemnités**

**Article L2123-20-1 du CGCT**

Aote transmis au contrôle de  
légalité le

17 JUL. 2020

Ville d'Épinal  
Secrétariat des Assemblées

Tableau indicatif en date du 10 juillet 2020 ne tenant pas compte des éventuelles évolutions de la valeur du point d'indice ou de l'indice terminal de la fonction publique.

Elus	Montant de l'indemnité en € BRUT mensuel	A titre indicatif, montant <u>approximatif</u> de l'indemnité en € NET mensuel
Maire - NARDIN Patrick	5 153, 45	4 128,98
1er Adjoint - JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine	1 550, 01	1 341
2e Adjoint - OZCELIK Mustafa	1 550, 01	1 341
3e Adjoint - LASSERONT Elisabeth	1 550, 01	1 341
4e Adjoint - ANDRES Dominique	1 550, 01	1 341
5e Adjoint - DEL GENINI Elisabeth	1 550, 01	1 341
6e Adjoint - POIRAT Hervé	1 550, 01	1 341
7e Adjoint - SERIEYS Marie-Christine	1 550, 01	1 341
8e Adjoint – REMY Alexandre	1 550, 01	1 341
9e Adjoint - DRAPP Caroline	1 550, 01	1 341
10e Adjoint - BRAUN Nicolas	1 550, 01	1 341
11e Adjoint - ADAM Lydie	1 550, 01	1 341
Adjoint spécial - HARPIN Denis	1 550, 01	1 341
Conseiller délégué - GRASSER Jacques	300	259,50
Conseiller délégué - CROISILLE Jean-Jacques	300	259,50
Conseiller délégué - FRANCOIS Martine	300	259,50
Conseiller délégué - REMY Philippe	300	259,50
Conseiller délégué - LIENARD Pascal	300	259,50
Conseiller délégué - CIOLELLA FILALI Abiba	300	259,50
Conseiller délégué - PARMENTIER Nathalie	300	259,50
Conseiller délégué - MULLER Stéphanie	300	259,50
Conseiller délégué - LABAT Antoine	300	259,50
Conseiller délégué - GREWIS Vanessa	300	259,50
Conseiller délégué - MOUGEL Nathalie	300	259,50
Conseiller délégué - BEN OMRANE Adel	300	259,50
Conseiller délégué - GUELLAFF Kévin	300	259,50
Conseiller délégué - HAMMAMI Amira	300	259,50
Conseiller délégué - BEDON Julie	300	259,50
TOTAL	28 253,57	24 113,48

# VILLE D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### DÉPLACEMENTS DES ÉLUS DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPÉCIAL

#### **Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Madame Elisabeth DEL GÉNINI, Adjointe au Maire,

Vu les articles L.2123-18 et L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les fonctions de Maire, d'Adjoint, de Conseiller Municipal et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement de frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux,

Considérant que le mandat spécial exclut les activités courantes de l'élu municipal et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet,

Considérant que le mandat spécial est autorisé par le Conseil Municipal qui détermine précisément les missions entrant dans le cadre de ce mandat spécial,

Après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE :**

La mission entrant dans le cadre de ce mandat spécial est la suivante :

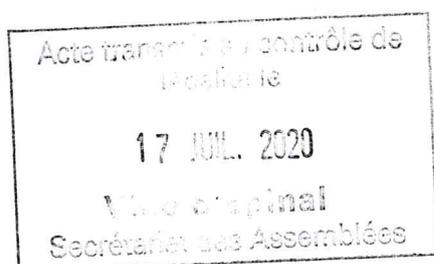
- Prix Imaginales Bande Dessinée, le 14 mars 2020, à Paris, pour Monsieur Jacques GRASSER,
- Commission nationale du patrimoine historique, le 9 juillet 2020, à Paris, pour Monsieur Jacques GRASSER,

Les dépenses exposées par les élus dans le cadre des missions ci-dessus énumérées du mandat spécial devront être produites sur un état de frais et accompagnées d'un ordre de mission.

D'APPROUVER les dépenses exposées par les élus dans le cadre d'un mandat spécial et ceci conformément à la liste ci-avant énoncée.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 38

Excusé : 1

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 10 JUILLET 2020

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 4 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique à l'Espace Cours d'Épinal,*

*Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

### GROUPEMENT D'ACHAT EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHÉS POUR L'ACHAT DE TITRES RESTAURANT POUR LES AGENTS

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Madame Elisabeth DEL GÉNINI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE :**

D'APPROUVER la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal, le Centre Communal d'Action Sociale d'Épinal et La Souris Verte relatif à des marchés concourant à l'achat de titres restaurant pour les agents,

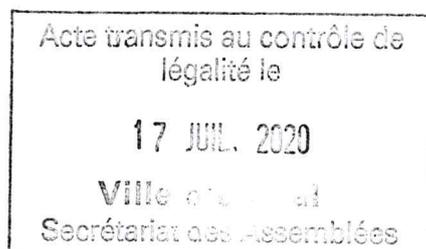
D'APPROUVER que la consultation sera passée suivant une procédure formalisée,

D'APPROUVER que la Ville d'Épinal est désignée par les parties comme Coordonnateur du Groupement,

DE PRÉCISER que la Commission d'Appel d'Offres du groupement est la Commission d'Appel d'Offres de la Ville d'Épinal,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes correspondante

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,  
Le Maire